

L'ACTION CATHOLIQUE

ORGANE DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

"Instaurare omnia in Christo"

Directeur : Jules DORION

CALENDRIER

Soleil, lever 7.05 — coucher, 4.58
Lune, lever 10.59 a.m.

Quarante-Heures
Cimetière de St-Georges.

FETE DU JOUR
Saint Romuald, abbé.

TEMPERATURE
Max. 6 — Min. 18 —
Plus doux, neige locale

Vingt-troisième année No 7077

QUEBEC — Canada — Vendredi, 7 février 1930

Edition Quotidienne : 2 sous le numéro

UN ACCORD PROVISOIRE SERAIT INTERVENU SUR LA PROPOSITION DE LIMITER LE TONNAGE GLOBAL

PRIMO DE RIVERA FORME UN NOUVEAU PARTI EN ESPAGNE

Madrid, 7. (U.P.) — Avec 13 ministres de son ancien régime, Primo de Rivera, ancien dictateur espagnol, a décidé la fondation d'un nouveau parti politique en opposition à un gouvernement Béranger.

LA PROTECTION AUGMENTERAIT LE CHOMAGE

Le ministre des Finances, l'hon. C.A. Dunning, attaque la politique conservatrice de l'augmentation du tarif. — Discours à Regina, hier. — Appel à la tolérance. — Ce qui se passe en Saskatchewan.

DOMINATION ?

Regina, 7. — Parlant pour la première fois en public depuis sa nomination, comme ministre des Finances, l'hon. C.A. Dunning a déclaré hier, qu'il ne croyait pas que l'augmentation du tarif canadien, tel que recommandé par le parti conservateur, put résoudre les problèmes du Dominion, et principalement les difficultés périodiques du chômage.

Le premier représentant de l'ouest à détenir l'important portefeuille des Finances, accompagné par l'honorable M. T.A. Crerar, le nouveau ministre des Chemins de Fer, fut l'hôte d'honneur à un banquet donné par les associations libérales de Regina et de la Saskatchewan.

"Une augmentation du tarif canadien", dit M. Dunning, "ne serait pas un remède à tous les maux. L'expérience des autres pays prouve catégoriquement la fausseté de cette idée".

Il cita comme exemple les Etats-Unis et l'Australie, des pays très protectionnistes, qui, ont, le premier 3,000,000 chômeurs, et le second 150,000 sans-travail.

"De fait", poursuit le ministre, "le Canada, avec son tarif modéré, a moins de chômage que les Etats-Unis et l'Australie".

"La politique libérale des ajustements à la hausse ou à la baisse, suivant une étude attentive de tous les facteurs intéressés, et en tenant compte exclusivement des intérêts du peuple canadien, est certainement la meilleure que nous puissions avoir actuellement. La meilleure preuve de la solidité de cette politique se trouve dans les énormes développements réalisés par le Canada depuis huit ans. Tout le monde sait bien que je suis un partisan du bus-tiff. Ceci veut dire que je crois que le tarif de ce pays doit être fixé aussi bas que possible en tenant compte des intérêts du producteur, du consommateur et de l'industrie en général. Je crois que l'honorable M. Bennett a laissé les gens d'ici en doute sur ce qu'il ferait avec le tarif. Ailleurs, dans le pays, M. Bennett a été plus catégorique, et l'honorable M. Guelph, parlant récemment à Guelph, s'est montré encore plus explicite. Mais si l'on veut avoir la preuve que la politique du parti conservateur est celle de la haute protection, on peut la trouver dans les records parlementaires de ces huit dernières années, au cours desquelles ce parti a constamment combattu les propositions libérales tendant à baisser le tarif, pour recommander continuellement des tarifs plus élevés".

M. Dunning adressa aussi un appel à la tolérance de race et de religion, et condamna les campagnes susceptibles de menacer l'Union des provinces canadiennes. Il accusa le parti conservateur en Saskatchewan de mener une campagne "pour sauver cette province (Suite à la page 6)

Deux nouveaux projets émergent à la conférence navale de Londres. — Le traité de Washington serait prolongé jusqu'en 1936. — Le col. Stimson expose le point de vue américain. — Les sous-marins.

Londres, 7. — Deux projets ont émergé des discussions, hier, à la conférence navale de Londres. Ce sont : 1.—Une trêve de cinq ans dans la construction des cuirassés, prolongeant le traité de Washington jusqu'à 1936. 2.—Un compromis fondant les compromis anglais et français sur les théories rivales de limitation, par tonnage global, contre la limitation par catégorie.

L'extension de la trêve dans la construction des cuirassés fut longuement discutée avant la réunion de la conférence. Elle n'a pas encore été soumise à la conférence proprement dite, mais elle reçoit une attention considérable dans les discussions échangées entre les diverses délégations.

Les délégués à la conférence, siégeant comme comité plénier hier, ont abordé la question des croiseurs telle que définie dans les projets de compromis anglais et français.

On dit qu'un accord provisoire est intervenu sur le plan général de la proposition française pour la limitation du tonnage global, au lieu de la limitation par catégories.

Des femmes représentant quatre nations, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France et le Japon, ont présenté hier au premier ministre MacDonald, à titre de président de la conférence navale, des requêtes recommandant à la conférence de faire tous les efforts possibles vers la réduction des armements comme moyen d'amener une paix durable.

Hier soir, le colonel Stimson, chef de la délégation américaine, a remis aux journalistes un document exposant le plan d'un accord naval que la délégation américaine espère voir se réaliser.

UNE DEUXIEME OPERATION A ORTIZ RUBIO

Mexico, 7. — Le président Ortiz Rubio a subi une deuxième opération hier matin pour l'enlèvement d'un débris d'os dans sa mâchoire percée par une balle avant-hier. On a appris hier soir que l'opération ne l'avait pas fatigué. Ses médecins affirment que son état est bon.

Le lieutenant-colonel Charazo, secrétaire privé du président, a déclaré hier après-midi que l'expresident Calles, le secrétaire Portes Gil et les autres membres du cabinet n'avaient vu Rubio qu'à distance, hier.

Les médecins défendent strictement qu'on lui adresse la parole.

LES EFFORTS SONT RESTES INFRACTUEUX

SIR M. WILKINS EST PERDU DEPUIS HUIT JOURS DANS L'ANTARCTIQUE.

New-York, 7. — Pendant huit jours et huit nuits tous les efforts faits pour communiquer par radio avec le capitaine Sir Hubert Wilkins sont restés totalement infructueux.

La perte de tout contact par radio avec l'explorateur fut signalée par Victor Olsen, sans-filiste à bord du vapeur Milville, base mobile de l'expédition Wilkins-Hearts actuellement stationnée auprès de l'archipel de la Crocétion.

Olsen croit que Wilkins et ses compagnons sont quelque part au milieu des champs de glaces brisées au sud de Melville. On croit que l'appareil de radio du vaisseau de Wilkins a été endommagé au point de n'être plus utilisable.

Le Scoresby, vaisseau de Wilkins, a à son bord un aviateur et sa machine. Le but de Wilkins était de trouver un point pour permettre à l'avion de décoller et d'aller survoler le pôle sud.

3 JUBILES SACERDOTAUX

St-Hyacinthe, 7. — (D.N.C.) — Trois prêtres du diocèse de St-Hyacinthe, fêteront cette année leurs nocés d'argent sacerdotaux. Ce sont MM. les abbés J.-H. Beland, curé de Roxton Pond; Azarie Couillard-Després, curé de St-Paul d'Abbotsford; et Romuald Lecours, curé de Sabrevois. M. l'abbé Beland, est né à St-Cim-don-de-Bagot, le 23 mars 1861. Il fit ses études à St-Hyacinthe et au grand séminaire de Montréal, fut ordonné à St-Hyacinthe par Mgr Maxime Decelles, le 29 juin 1905. Il est, comme on sait, l'auteur de plusieurs ouvrages historiques importants, sur le Canada. M. l'abbé Lecours est né à Worcester, Mass., le 23 juin 1880. Il fit ses études classiques à St-Hyacinthe, sa théologie au grand séminaire de Montréal, et fut ordonné à St-Hyacinthe par Mgr Maxime Decelles, le 29 juin 1908.

(Photo Canadien National).

LE PARLEMENT APPROUVE LA PROPOSITION

Le premier ministre de l'Egypte négociera un traité avec l'Angleterre. — Quatre dissidences. — Les propositions anglaises.

DECLARATION

Le Caire, 7. — Avec quatre voix dissidentes seulement, la Chambre des Députés égyptienne a adopté hier une motion introduite par le premier ministre Mahas Pacha chargeant le cabinet de négocier un traité avec la Grande-Bretagne sur la base des récentes propositions anglaises.

Les principaux points des propositions anglaises se résument ainsi : 1.—Rappel des troupes anglaises du Caire et des autres villes égyptiennes; 2.—Approbation par l'Egypte du maintien de la garnison britannique dans la région du canal de Suez; 3.—Acceptation par la Grande-Bretagne d'essayer d'induire les autres puissances à abandonner leurs droits extraterritoriaux en Egypte; 4.—La Grande-Bretagne reconnaît l'Egypte relève du gouvernement que la protection des étrangers en Egypte; 5.—Aide de la Grande-Bretagne à l'entrée de l'Egypte dans la Ligue des Nations.

En recommandant ces propositions à la Chambre, le premier ministre a déclaré : "L'esprit amical qui a dicté les propositions anglaises procure une occasion favorable pour un règlement final avec la Grande-Bretagne. Si un accord intervient, le gouvernement égyptien l'exécutera loyalement."

COURTIER EN MINES APPREHENDER

SUR L'ORDRE DU PROCUREUR GENERAL DE QUEBEC

Montréal, 7. (Spéciale). — Agissant sous les ordres du Procureur-Général de Québec, les officiers de la police provinciale ont fait une descente, hier midi, dans les bureaux de Juneau & Cie, courtiers en mines, ont saisi livres et documents et opéré l'arrestation de W. Juneau, président de la maison, sur l'accusation d'avoir converti à son usage personnel une propriété mobilière confiée par des clients pour l'achat de stocks, le tout représentant une valeur de plus de \$50,000.

Traduit devant le juge Marin hier après-midi, Juneau plaida non coupable à l'accusation portée contre lui et fut remis en liberté sur un caution de \$50,000 en attendant l'enquête.

Hier soir Juneau n'avait pas encore trouvé qui ce soit pour se porter caution en sa faveur et était encore au poste de police. M. E. Bertrand agissait pour le Procureur-Général. L'enquête préliminaire aura lieu la semaine prochaine.

La succursale des Trois-Rivières, ainsi que la maison principale de Montréal ont été immédiatement fermées. La maison de courtage en mine Juneau a aussi des bureaux dans la ville de Québec. L'on dit que beaucoup de clients canadiens-français se trouvent affectés par cette fermeture.

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

En Espagne

Madrid, 8. — Les délais fixés pour présenter une demande d'admission à l'Assemblée nationale espagnole ayant expiré, les journaux de Madrid publient la liste des nouveaux membres de l'Assemblée; la plupart sont les représentants des Académies, des Universités, des collèges, des médecins, des barreaux, des Syndicats catholiques.

Parmi les personnalités n'ayant pas fait la demande dans les délais fixés, et qui renoncent à siéger, se trouvent la totalité des anciens présidents du Conseil de la Chambre, du Sénat et du Conseil d'Etat, ainsi que les représentants du barreau de Madrid, de l'Union générale des travailleurs et de l'Académie de jurisprudence.

LE DISCOURS DU TRONE EN SASKATCHEWAN

Il annonce des amendements à la loi des écoles. — La session provinciale s'est ouverte hier. — Gouvernement conservateur.

AUTRES MESURES

Regina, 7. — La Législature de la Saskatchewan est entrée en session à trois heures, hier. Pour la première fois depuis que la province a été formée, en 1905, on a vu un autre parti que celui des libéraux du côté ministériel.

Le lieutenant-gouverneur, l'honorable H.W. Newlands, donna lecture du discours du Trône. Ce document fit allusion à la question des ressources naturelles, exprimant la confiance du gouvernement dans un prochain retour de ces ressources sous la régie de la province. Le lieutenant-gouverneur exposa ensuite, en parlant de la colonisation, que le gouvernement verrait à développer une politique d'immigration provinciale basée sur les conclusions d'une commission royale nommée pour enquêter sur le problème général de l'immigration. Le gouvernement demandera aussi à la Législature de continuer les prêts aux cultivateurs.

Certains amendements à la loi des écoles seront aussi introduits "dans le but de rendre plus efficaces ces institutions des plus importantes : les écoles rurales".

Parlant des écoles publiques le discours du Trône a dit : "Etant donné la nécessité de maintenir l'harmonie, la paix et la concorde dans ces écoles publiques, le gouvernement présentera une législation destinée à amener ces conditions désirables."

ON PARLE DE TAFT ET DE HUGHES, HIER

Au Sénat

Washington, 7. — Le sénateur Bleas, démocrate, de la Caroline du Sud, a proposé hier au Sénat l'adoption d'une résolution demandant au président Hoover de renommer M. William Howard Taft comme juge-en-chef de la Cour Suprême des Etats-Unis.

"Je n'ai rien contre M. Charles Evans Hughes, le candidat à la position de juge-en-chef, mais j'aime William Howard Taft et je crains qu'il n'y ait quelque chose de louche ici autour de cette affaire", dit le sénateur Bleas. "On ne me jouera pas. Je ne suis pas dans les secrets des lieux, et je n'y puis entrer, mais quel qu'un a joué un tour à Taft. Il y a quelque chose de louche ici. Tout est fixé d'avance: Taft démissionne et Hughes prend sa place, et le fils de Hughes démissionne comme solliciteur, et le fils de Taft doit le remplacer".

MGR P.-A. SABOURIN CURE DE RIGAUD

Montréal, 7. — Mgr P.-A. Sabourin, P.D., chanoine, supérieur du Séminaire de Valleyfield, a été nommé officiellement par S. G. Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, curé de la paroisse de Rigaud.

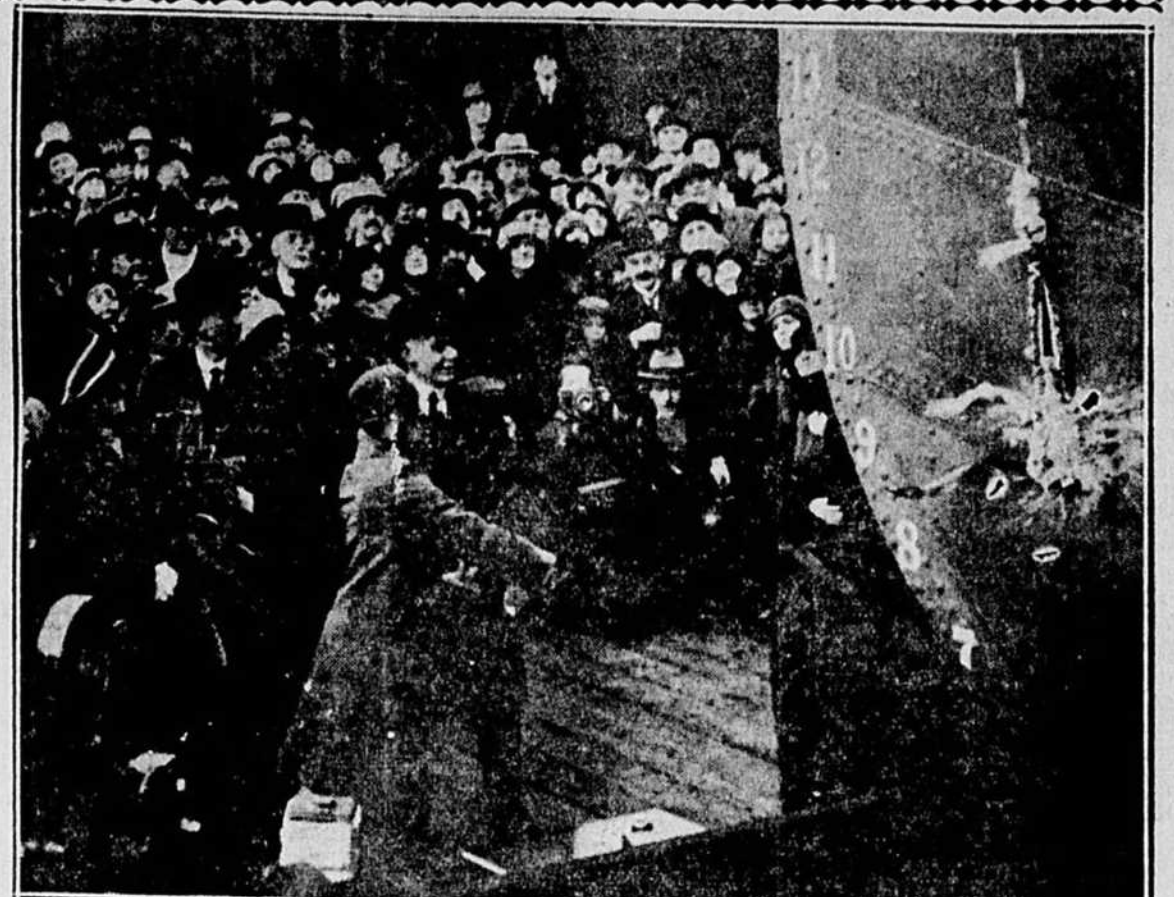
DEVELOPPEMENT LOGIQUE

Londres, 7. — (U.P.) — La délégation française à la conférence navale de Londres considère la déclaration de M. Stimson, secrétaire d'Etat américain, comme le développement logique du traité de Washington et comme un pas de plus vers la solution des divers problèmes soumis à la conférence de Londres.

MONIT SUBITE

Ottawa, 7. — M. James-D. Thompson, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, est mort subitement hier, en revenant de chez le dentiste où il s'était fait extraire des dents. Il a succombé à un syncope du cœur. Il était âgé de soixante ans.

UN NOUVEAU NAVIRE DU CANADIEN NATIONAL



Mlle Ishbell MacDonald, fille du premier ministre d'Angleterre, baptisant le "Prince Henry" aux chantiers maritimes de Birkenhead, en Angleterre. Ce nouveau navire de la "Canadian National Steamships" sera affecté au service des voyageurs et du fret, sur la côte du Pacifique, cet été. (Photo du C.N.R.)

APRES AVOIR PARLE PENDANT PLUS DE TROIS HEURES L'HON. M. MERCIER DEMANDE L'AJOURNEMENT DU DEBAT

Le ministre des Terres et Forêts répond sans animosité à toutes les attaques de ses adversaires et à toutes leurs questions. — Un exposé complet de la situation. — La Gazette Officielle n'a pas été faussée. — Simple erreur.

UN PROJET POUR AIDER LE COLON

La création de Dolbeau a aidé à Chicoutimi au lieu de lui nuire. — Les taux de l'électricité n'ont rien d'anormal. — Importantes suggestions du Dr Ernest Poulin. — M. Frigon se déclare contre les longs discours. — Les capitalistes.

LA SEANCE S'AJOURNE A 11 H. 30

(Par Calixte DUMAS)

Après avoir parlé pendant plus de trois heures hier après-midi et hier soir, sur le budget, à l'Assemblée Législative, l'hon. M. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts, a demandé l'ajournement du débat. M. J.A. Frigon, député de St-Maurice, et le Dr Ernest Poulin, de Laurier, avaient aussi adressé la parole au cours de la séance de l'après-midi et fait d'intéressants discours.

Le ministre des Terres et Forêts a voulu répondre à toutes les attaques de ses adversaires. Il l'a fait avec beaucoup de modération, sans aucune animosité et dans le meilleur esprit possible. Il a répondu de bonne grâce à toutes les questions qui lui ont été posées et il a cité de nombreux chiffres pour réfuter les arguments de ses adversaires. L'hon. M. Mercier était fortement documenté et a prononcé un de ses meilleurs discours en Chambre.

Au début de la séance du soir, le bill de la Shawinigan a soulevé un vigoureux débat. M. Maurice Duplessis a prétendu que la requérante demandait des pouvoirs exorbitants et a fait une motion pour obtenir le renvoi au comité des bills publics. Le premier ministre a répondu que le bill avait été suffisamment étudié en dehors de la Chambre et qu'on ne pouvait retarder inutilement le travail de la session.

A neuf heures et demie, en vertu des règlements, la Chambre a dû reporter progrès pour permettre la reprise du débat sur le budget.

M. J. A. Frigon n'aime pas les longs discours. Il a même déclaré que beaucoup plus de travail pourrait être expédié si l'on fixait une limite aux discours. Répondant au député de Hull, le député de St-Maurice a déclaré qu'une question scolaire analogue à celle mentionnée par M. Guertin avait surgi dans son comté et qu'il l'avait réglée facilement, avec l'aide du secrétaire provincial.

M. Frigon a prétendu que la crise du papier était générale et qu'elle était moins grave ici qu'ailleurs. Il a ajouté que les capitalistes avaient contribué dans une large mesure au développement de notre province. Il y a 32 ans, dit-il, Shawinigan et Grand-Mère n'existaient pas. Ce sont aujourd'hui des villes très importantes.

Le Dr Ernest Poulin, de Laurier, a fait plusieurs suggestions. Il a tout d'abord soumis le projet de prendre des pensionnaires de nos orphelins pour les placer par groupes de 20 à 25 sur un terrain favorable, c'est à dire, bon pour la colonisation et la culture et qui aurait une étendue de 4 à 5 milles carrés. C'est, paraît-il, un système préconisé par Jean Talon.

M. Poulin a ensuite réclamé un hôpital pour les ouvriers indigents le relèvement du salaire des médecins au service du peuple, le relèvement de l'ouvrier dont la santé s'étiolait trop rapidement au contact des influences morbides du travail dans les usines. Le député de Laurier suggéra encore au gouvernement.

L'adoption de la résolution à suivre une conférence sur l'urbanisme pratique et le bon sens au sujet de grattes-ciels, prononcée par T. D. LeMay, arpenteur de la ville de Toronto.

URBANISME

Ottawa, 7. — Une résolution à l'effet qu'un grand besoin de l'urbanisme au Canada était la création, dans toutes les provinces, de bureaux d'urbanisme dans le genre de celui de l'Alberta, a été adoptée. La résolution préconise également l'établissement d'un puissant bureau national d'urbanisme pour fins pédagogiques.

(Suite à la page quatre)

DEUX ENFANTS SONT BRULES

Ottawa, 7. — (D.N.C.) — Deux des six enfants de M. et Mme Emile Deslauriers, demeurant à un demi mille du village de Notre-Dame-de-la-Salette, ont péri dans les flammes lorsque la maison fut détruite pendant que Mme Deslauriers et quatre de ses enfants étaient occupés dans la grange. Les victimes sont Lucille, âgée de trois ans et Romuald âgé de quinze mois. M. Deslauriers n'était pas chez lui, travaillant dans la Gatineau. L'origine de l'incendie est inconnue.

LA PLAIE DU DIVORCE PLUS VIVE

DE 785 EN 1928, LES DEMANDES SONT PORTEES A 816 EN 1929.

Ottawa, 7. — La plaie du divorce augmente considérablement au Canada, annonce le bureau fédéral de la statistique. Ainsi l'année dernière le nombre a été de 816 au lieu de 785 en 1928. Il y a plus de femmes que d'hommes qui demandent le divorce, la moyenne chez les femmes est de 83 pour cent.

Voici comment se divisent les divorces, par provinces, accordés deux ans.

	1929	1928
Ontario	208	213
Québec	30	25
Alberta	147	168
Saskatchewan	69	63
Manitoba	80	79
Nouvelle-Ecosse	30	28
Nouveau-Brunswick	21	14
Colombie-Anglaise	222	203
Totaux	816	785

En 1930, un divorce fut accordé dans l'île du Prince-Edouard. Ce fut le seul depuis 1893. On remarque également que plusieurs canadiens se rendent aux Etats-Unis, y établissent domicile, spécialement pour obtenir le divorce, ou les formalités sont plus faciles qu'au Canada. Cette constatation a été faite par les autorités américaines.

ELU PRESIDENT

Ottawa, 7. — M. Maxwell Tohey, d'Ottawa, a été élu président de l'Association des Arpenteurs du Dominion. Le représentant de la province de Québec dans le bureau de direction est M. Georges Côté, de Montréal. M. Louis Fontaine, d'Ottawa, et M. O. Wheeler, de Vancouver ont été élus membres honoraires de l'association.

L'ACTION CATHOLIQUE

ORGANE DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

"Instaurare omnia in Christo"

Directeur : Jules DORION

La cessation du travail le dimanche doit être la condition expresse ou tacite de tout contrat entre patrons et ouvriers.

S. S. Léon XIII

Vingt-troisième année

No 7077

QUEBEC — Canada — Vendredi, 7 février 1930

Edition Quotidienne : 2 sous le numéro

Premier Québec

La colonisation

Une pierre d'achoppement.

Vendredi, 7 février 1930

Le député de l'Abitibi, en plus des suggestions qu'il a faites, a mis le doigt devant la Chambre sur le point faible de la colonisation en notre province.

L'Abitibi est un beau champ d'expérience. Vaste région ouverte à la colonisation depuis quelques vingt ans, ayant un sol propre à la culture et à l'élevage, l'Abitibi compte aujourd'hui près de deux mille familles qui habitent sur des terres.

En prenant pour acquis que ces colons ont reçu toute l'assistance qu'offre présentement le ministère de la Colonisation, l'Abitibi permet de mesurer les beaux côtés et les points faibles de cette assistance.

Pour suivre l'exemple de M. le député Authier, arrêtons-nous à ces derniers. Et c'est bien logique, quand on veut le succès de la colonisation en notre province. Des quelques deux mille familles mentionnées plus haut les deux tiers, dit M. Authier, devraient d'ici cinq ans pouvoir devenir des cultivateurs vivant sur leurs fermes. Mais l'obstacle au progrès du colon, a-t-il ajouté, c'est la pénurie de l'argent.

Pour la réussite de la colonisation, voilà bien la principale pierre d'achoppement : la pénurie de l'argent.

A l'heure actuelle, le colon reçoit une double aide. Comme aide directe, il reçoit des primes de défrichement, des primes de la bourse.

Mais le colon, pour vivre, doit compter surtout sur des revenus indirects. Et c'est déjà un obstacle à son travail et au succès de la colonisation même.

Pour permettre au colon de se faire un revenu, on lui donne l'occasion de travailler à la construction des chemins que le gouvernement fait tracer dans les régions de colonisation. Car dans notre province, on peut dire d'une façon générale que les routes suivent les colons par comparaison avec l'Ontario. Dans la province voisine, ce sont les routes qui précèdent les colons et c'est bien mieux.

Les deux à trois piastres payées par jour de travail à la construction des chemins apportent aux colons un gain-pain, mais pas plus. Ce salaire est tout au plus suffisant pour subvenir aux besoins du moment.

On peut en dire autant de la vente du bois que les colons coupent en défrichant leurs terres. Ils ne peuvent escompter sur le prix de ce bois, pas toujours facile à vendre avec le profit qu'ils voudraient, pour amasser le capital que réclament les travaux de défrichement et la mise en train d'une ferme.

Pour l'homme qui entreprend de défricher, d'autre part, il arrive un moment où il cesse d'être un colon et où il n'est pas encore un cultivateur. C'est, pour lui, la période de métamorphose.

Il n'est plus colon en ce sens qu'il a déjà touché, pour le travail accompli sur sa ferme, les primes de défrichement et de labour prévues par la loi.

Si on peut le considérer comme un cultivateur, l'aménagement de sa ferme n'est pas encore assez poussé pour lui donner la faculté de recourir au crédit agricole.

Au moment où il a le plus grand besoin d'un crédit facile et à longs termes, il se trouve laissé à lui-même. Pas de doute que c'est moment très difficile pour lui. Et c'est, semble-t-il, à ce moment que le colon sérieux échoue le plus souvent.

Nous disons le colon sérieux. Il y a, en effet, une autre espèce de colons : le faux colon.

Le faux colon, le député de l'Abitibi le décrivait l'autre jour en Chambre comme la plaie des régions nouvelles. Son unique calcul est de déboiser la portion de terre qu'il prend, et qu'il délaisse ensuite après avoir vécu pendant un certain temps de la vente du bois qu'elle renferme.

Non seulement le faux colon ne contribue pas à la colonisation, mais il nuit au colon sérieux en ne lui laissant que des terres déboisées.

Car, avec le système actuel, le colon sérieux doit compter sur le bois que contient sa terre. Avec le salaire occasionnel qu'il peut retirer d'un travail étranger au défrichement, encore une fois, la vente du bois lui est nécessaire pour "se faire vivre".

Or, de cet état de choses, le travail des colons en souffre, et le succès de la colonisation aussi.

Afin de faire disparaître les faux colons, M. Authier a proposé de ne livrer que des terres déboisées. Avec le prix que la Province retirerait à la place du colon de la vente de ce bois, il a suggéré que le gouvernement multiplie les aides directes, qu'il augmente les primes de défrichement, qu'il multiplie les octrois spéciaux pour l'assainissement et le drainage des terres, qu'il développe un crédit de colonisation qui aiderait celui qui par un certain côté n'est plus colon et n'est pas encore un cultivateur établi, ou bien qu'il adapte à sa mesure le crédit agricole. De telles suggestions méritent certainement une étude attentive.

Joseph DANDURAND

tous les autres, de vouloir mettre de la clarté et de l'ordre où il y a actuellement de la confusion.

Il propose que le nouveau comté s'appelle Saguenay et couvre la partie supérieure de la rivière Saguenay, alors que le comté qui porte à l'heure actuelle le nom de Saguenay ne touche "rien autre chose de la rivière Saguenay que son entrée."

L'occasion serait bonne de corriger l'erreur d'appellation. "En dépit de la loi qui, explique M. Eugène L'Heureux, a donné le nom de Saguenay à ce qui devrait plutôt s'appeler la Côte-Nord, la population de la région et celle de l'extérieur persistent à respecter l'histoire, la géographie et le bon sens, en appelant la région de Saguenay ou, métaphoriquement, Royaume de Saguenay cette région traversée par la rivière Saguenay et baptisée "Royaume de Saguenay" par Champlain lui-même. Ce désaccord entre la désignation administrative et l'appellation populaire est certes de nature à engendrer la confusion et, de fait, engendre la confusion. Il est déjà assez difficile, nous semble-t-il, d'inculquer aux hommes des notions suffisamment nettes de la géographie nationale sans prendre plaisir à y mettre des complications véritables."

C'est péremptoire.

Il hésite

Il y a dans le monde un homme qui reçoit quelques soixante mille piastres par année, parce qu'il frappe avec succès une balle en se servant d'un bâton. C'est Babe Ruth, joueur de balle au camp.

Babe Ruth se montre difficile, cette année; si l'on veut qu'il frappe encore, on se récrie : \$85,000 mais vous êtes exigeant, Babe Ruth. — Moi, exigeant? — Mais oui, ne vous a-t-on pas bien payé les coups de bâtons que vous avez donnés jusqu'ici? — Ne vous a-t-il pas valu des foules de spectateurs et des recettes vraiment attrayantes? — Nous ne vous avons pas ménagé le salaire? — Il ne suffit plus.

Et Babe Ruth exige \$85,000 par année. Parce qu'on hésite à lui donner un aussi formidable salaire, il menace de s'en aller vivre de ses rentes. — Ne le laissez-vous pas s'en aller? —

Nous ne dormirons plus...

L'humanité, pour sa nourriture, n'en est qu'aux conserves. Par bonheur, l'âge de la pilule qui nourrit et tient lieu d'un repas n'est pas encore arrivé. Il appartiendra aux générations futures d'être privées d'un des moments les plus agréables de la vie, celui qui réunit la famille autour de la table.

Voilà qui est plus grave. Enlèvera-t-on à l'humanité une autre de ses joies, celle de dormir? —

Il y a déjà un homme qui ne dort plus depuis quinze ans. Bien mieux, il n'éprouve pas le besoin de dormir. C'est un officier hongrois, nommé Paul Kern, qui, pendant la guerre, reçut dans le cerveau une balle dont il a été heureusement opéré.

Le savant Frel, qui recherche les causes de ce phénomène, n'est pas éloigné de croire qu'en opérant Kern on lui enlève involontairement un organe imperceptible et inconnu qui doit déterminer le sommeil chez les êtres humains.

Des savants hongrois, et même d'autres nationaux, vont chercher à identifier cet organe, non pas certes dans le but de rendre à Kern le sommeil qu'il a perdu, mais dans l'intention d'enlever ultérieurement cet organe "inutile" aux êtres humains afin qu'ils ne dorment plus.

Mais nous avons le temps de dormir à notre aise, avant que ces savants impitoyables trouvent le secret du sommeil.

Le scandale Hatry

Le brasseur d'affaires Hatry et ses trois associés, tous de Londres, étaient placés en septembre ou octobre dernier, leur déconfiture fut si retentissante qu'elle leur valut un moment à l'origine de la mauvaise tournure des affaires de Bourse.

Hatry & Cie durent répondre à une accusation de fraude et de fabrication de faux devant les tribunaux anglais. Dans sa sentence, le juge Avery vient de déclarer que les fraudes commises par Hatry "sont les plus épouvantables qu'il ait entaché la réputation commerciale de ce pays, — des fraudes beaucoup plus graves de toutes les grandes fraudes publiques depuis cinquante ans."

Hatry devra faire vingt ans de pénitence. S'il n'avait pas été placé, Hatry serait probablement aujourd'hui le roi de l'acier en Grande-Bretagne. Mais l'affaire a rencontré des obstacles, et ce n'est pas de sa faute. C'est pourquoi il faut souhaiter une fin aussi digne à tous ses parrains, de quelques pays soient-ils.

Le problème des minorités nationales

Exposé lumineux des données essentielles de ce problème.

Combien de fois, depuis le traité de Versailles, n'a-t-on pas entendu de longues controverses sur le problème des minorités nationales en Europe! De ces controverses, la Société des Nations, à chacune de ses réunions, en entend des échos bruyants. Quelques fois, c'est même les représentants du Canada à Genève qui provoquent des débats sur le problème des minorités européennes.

Ces minorités, quelles sont-elles depuis la fin de la guerre? Et quelles sont leurs positions politiques dans les Etats où sont englobées depuis 1919? Jusqu'à la Société des Nations, elle-même chargée de s'intéresser à leur sort? Et comment le fait-elle? L'extrait suivant d'un fort intéressant article publié par M. Frédéric Ecard, dans la "Revue hebdomadaire" précise toutes ces données :

Le conseil de la Société des Nations avait, par une résolution du 7 mars 1920, donné mission à un comité de trois membres de lui présenter un rapport complet sur ce problème. Ce comité composé du représentant du Japon, M. Adachi, comme président, de celui de la Grande-Bretagne, sir Austin Chamberlain, et de celui de l'Espagne, M. Quinones de León, a déposé son rapport qui a été discuté et adopté par le Conseil dans les séances tenues à Madrid en juin 1920. Le rapport, les procès-verbaux des séances et les observations présentées par une dizaine de gouvernements ont été réunis et publiés par les soins du secrétariat de la Société des Nations et constituent un document complet et impartial sur cette grave question.

La lecture de ce document nous révèle que les auteurs du pacte de la Société des Nations ont délibérément écarté toute disposition pouvant donner à la protection des minorités le caractère d'obligation universelle. La protection n'est pas prévue par le pacte, elle est établie uniquement par les traités que les puissances alliées et associées ont conclus avec une série d'Etats de l'Europe centrale et par des engagements solennels pris par d'autres Etats vis-à-vis de la Société des Nations.

Comme M. Briand l'a relevé à l'Assemblée de septembre 1923, 80 millions de Polonais, de Yougoslaves, de Roumains, de Baltes, de Français, d'Italiens, de Danois ont été libérés par la guerre du droit, de la domination allemande, austro-hongroise et russe. Mais les traités de paix n'ont pas pu résoudre entièrement le problème. L'histoire et la géographie de l'Europe, des nécessités stratégiques et économiques, ont imposé aux vainqueurs le maintien ou la création de minorités nationales, que l'on peut estimer de 20 à 30 millions.

Tandis qu'avant la guerre les minorités se trouvaient surtout en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, c'est maintenant dans les Etats créés ou agrandis par les traités de paix, qu'elles sont le plus nombreuses. Hongrois en Roumanie, Hongrois et Allemands en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie, Allemands en Pologne, Slováques et habitants de race germanique en Italie, nationalités les plus diverses en Russie, dans les Balkans, en Pologne et dans les pays finlando-baltes. Une carte publiée dans l'illustration du 2 mars 1929 donne un excellent aperçu de cet entrecroisement de races que l'histoire a créé, et qui n'aurait pu être supprimé que par un échange forcé de populations. Ne pouvant recourir à cette méthode brutale, les puissances alliées ont fait insérer dans des traités spéciaux pour les nouveaux Etats et par ces traités de paix pour les Etats vaincus, des dispositions spéciales en faveur des minorités qui sont englobées dans leur territoire.

Voici la liste des seize traités et déclarations : 1o Traités dits de minorités, signés à Paris pendant la Conférence de la paix, avec la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Grèce ; 2o Chapitres spéciaux insérés dans les traités de paix de Saint-Germain avec l'Autriche, de Neuilly avec la Bulgarie, de Trianon avec la Hongrie, de Lausanne avec la Turquie ; 3o Chapitres spéciaux insérés dans le traité germano-polonais relatif à la Haute-Silésie, et dans la convention pour le territoire de Memel ; 4o Déclarations faites devant le Conseil de la Société des Nations, par l'Albanie, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lithuanie.

Le premier traité qui a servi de modèle à tous les autres a été conclu avec la Pologne. Une lettre de M. Clemenceau, adressée le 24 juin 1919 à M. Paderewski, détermine d'une manière non équivoque l'origine et l'objet de ces traités. "Les puissances alliées, y est-il dit, se considèrent comme liées par une obligation à laquelle elles ne peuvent échapper, d'assurer, au moyen des garanties sous la forme la plus permanente et la plus solennelle, à la population de la Pologne les droits matériels de protection qui lui sont nécessaires, quels que soient les changements ultérieurs de la constitution de l'Etat polonais". La lettre ajoute que ces garanties devront être assurées par la future Société des Nations, et qu'elles seront rédigées de telle façon que la Pologne ne risque en aucun cas d'être mise sous tutelle des puissances signataires du traité.

Le président Wilson, dans un discours du 31 mai 1919, s'exprime dans le même sens au sujet des minorités, mais il n'est pas sans intérêt de constater que ce grand pacifiste considérait que "en dernière analyse c'est la force militaire et navale des grandes puissances qui constitueront la garantie finale de la paix du monde".

La conférence de la paix, écartant, comme nous l'avons déjà dit, l'énunciation d'un principe de caractère universel, ne s'occupe, d'après le rapport des Trois, "que de problèmes de caractère purement local, qui se posaient dans certaines régions particulières de l'Europe, mais qui d'autre part, en raison de la situation politique du moment, étaient graves, urgents et ne pouvaient être négligés".

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé à Versailles, le 28 juin 1919, le traité entre les puissances alliées et associées et la Pologne, le traité type des minorités, dont nous chercherons à établir les caractères principaux.

Après avoir établi des règles générales concernant l'acquisition de la nationalité et d'avoir posé le principe de l'égalité de tous les ressortissants polonais devant la loi et l'égalité des droits civils et politiques, le traité s'occupe des minorités ethniques de race, de religion ou de langue et leur assure des garanties spéciales pour l'usage de leur langue, l'exercice de leur religion et l'enseignement donné à leurs enfants.

Nous trouvons dans ces dispositions la définition même du terme de minorité nationale. Ce sont, comme le dit également le traité de Versailles : "Les habitants qui (dans ces Etats) diffèrent de la population par la race, la langue ou la religion".

détachée d'une nation étrangère ayant le droit de se réclamer de la Société des Nations".

L'article 8 précité précise cette garantie : la Pologne déclare que les stipulations au profit des minorités ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. Elle agré, dans des termes qu'il y a lieu de retenir, "que tout membre du Conseil aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à une quelconque de ces obligations et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner telles instructions qui paraissent la circonstance". Enfin elle agré que les divergences de droit et de fait entre le gouvernement polonais et un membre quelconque du Conseil soient déférés à la cour permanente de justice, aujourd'hui la Cour internationale de La Haye.

La Société des Nations a accepté la mission qui lui était confiée à l'égard de toutes les nations liées par des traités ou des déclarations, qui ont été prises à ce sujet par le Conseil aussi bien que par l'Assemblée générale, le caractère limité de la garantie a été établi d'une manière non équivoque. Le principe dominant qui a été fixé très nettement par un rapport de M. Tittoni devant le Conseil en octobre 1920, est, que la Société des Nations doit veiller à l'observation constante des dispositions de traités et des déclarations, mais de celles-là seulement, et d'autre part que ces dispositions sont intangibles.

La protection toutefois ne saurait en aucune façon porter atteinte à la souveraineté des Etats. On n'a pas créé en faveur des minorités des droits politiques distincts de ceux de la majorité, et ces minorités n'ont pas la faculté de comparaître à titre de parties devant le Conseil en la Cour internationale. Le Conseil ne peut entrer en fonctions qu'en cas d'infraction ou de danger d'infraction à l'une quelconque des obligations à l'égard des minorités. Le droit de saisir le Conseil est réservé exclusivement aux membres du Conseil. Mais ce droit n'exclut pas la faculté des minorités elles-mêmes ou des Etats non représentés au Conseil de signaler toutes infractions. Toutefois un pareil acte doit conserver le caractère d'une pétition ou d'une simple information, il ne saurait obliger le Conseil à intervenir. La compétence du Conseil à s'occuper de la question soulevée et le renvoi éventuel devant la Cour internationale, sont conditionnés par une demande formelle d'un des membres du Conseil.

Il a semblé toutefois au Conseil que la procédure instituée ainsi par les traités lui composait une charge bien ingrate, car le membre du Conseil intervenant au profit d'une minorité, devrait se résoudre à se faire l'accusateur de l'Etat qui n'aurait pas tenu ses engagements.

Pour faciliter sa tâche, le Conseil, sur l'initiative du délégué belge, M. Hymans, décida, que toute pétition ou réclamation serait examinée préalablement par un comité de trois membres, composé du président et de deux membres désignés par lui, et que cet examen aurait lieu aussitôt après la communication aux membres du Conseil. Afin de permettre à l'Etat intéressé de répondre aux critiques formulées contre lui, il fut en outre entendu que toute demande relative à la protection des minorités serait communiquée immédiatement à l'Etat intéressé, qui pourrait présenter ses observations au Comité dans un certain délai.

Par décision ultérieures, le Conseil écarta d'emblée comme irrecevables les pétitions ne rentrant pas dans le cadre des traités ou émanant de sources anonymes ou encore rédigées dans un langage violent. Il élimina tout particulièrement toute réclamation rédigée sous la forme de rupture de liens politiques entre une minorité nationale et l'Etat intéressé. Enfin le désir de donner aux Comités des minorités une garantie absolue d'impartialité, détermina le Conseil à n'admettre dans les Comités que les représentants des Etats non intéressés, c'est-à-dire d'écartier dans chaque cas particulier les Etats, auxquels ressortissent les minorités nationales, les Etats dont la majorité de la population appartient au même peuple que les minorités, et les Etats voisins.

Chez les autres

LES SUCCESSIONS

et l'impôt dont elles sont grevées

M. Omer Héroux continue de signaler, dans le "Devoir", le côté anti-social de notre impôt sur les successions :

Prenez le cas de l'individu qui ne se soucie point de l'avenir, qui ne se préoccupe point du sort de ses enfants, qui dépense au jour le jour, pour son bénéfice et pour son plaisir, tout ce qu'il gagne. Il ne laissera rien, et le fisc, naturellement, n'aura rien à réclamer à qui que ce soit.

Mais prenez le cas de celui qui économise, qui se prive, en vue de l'avenir, pour le bien de ses enfants. S'il laisse plus qu'une somme relativement limitée, le fisc au moment même où sa disparition a toute chance de mettre ses enfants dans le plus cruel embarras, de les priver — envisageons la question sous l'aspect le plus terre à terre — d'un facteur de progrès matériel ou ils perdent le fruit de son expérience, de ses relations d'affaires, le fisc réclamera sa part des économies accumulées.

Cela, c'est le châtiment infligé au péché le moins grave, pourrait-on dire. Mais supposez le cas où cette première faute se complique, où le père de famille a voulu mettre au service de ses enfants un instrument supérieur de protection et, pour tout dire le mécanisme de l'assurance-vie.

Quatre, cinq ou six milliers de piastres simplement épargnés, déposés en banque — s'ils constituent tout l'actif de la succession et pourvu qu'ils aillent aux plus proches héritiers — échappent aux prises du fisc. Mais, supposez que ces quatre, cinq ou six milliers de piastres aient été payés en primes d'assurance, que leur paiement garantisse aux enfants d'un jeune père de famille surpris par une mort prématurée un bénéfice qui dépasse la modeste limite d'exemption prévue par la loi, le fisc, sur l'excédent, réclamera sa part, prendra une fraction de cet argent dont la destinée normale est l'entretien et l'éducation des enfants. Il l'arrachera des mains de la jeune mère pour qui tous les sous, peut-être, comptent...

Ne suffit-il pas de montrer des résultats comme ceux-ci, pour faire sentir à tous les anomalies profondes de notre loi sur les successions?

Et tous ceux qui ont suivi ces notes, abondantes mais encore insuffisantes, tous ceux qui ont vu le fonctionnement de la loi savent que ce que nous racontons là n'est que l'un des justes griefs, que l'on peut élever contre elle, qu'elle frappe particulièrement de taxes absurdes la générosité envers les œuvres religieuses, charitables et scolaires.

MONTÉE

Dans le langage correct, montée se dit d'un endroit par où l'on monte, particulièrement d'une pente à gravir dans une route.

Chez nous, le mot montée s'emploie en outre pour désigner tantôt un chemin privé allant du chemin public à une habitation, et même jusqu'au bout d'une terre, tantôt un chemin public, montant ou non, allant d'un rang à un rang moins ancien ou plus éloigné. Ex. : Si tu arrangeais la montée, on pourrait arrêter chez toi ; — la montée du quatrième rang. Dans ce dernier exemple, montée est synonyme de descente ou de route, selon le cas. Dans le premier exemple, l'équivalent français de montée est avenue ; on pourrait dire aussi : chemin privé.

Bibliographie

Les Livres

LE CARMEL, DE M. VAUSSARD

Collection : "Les Grands Ordres Monastiques" publiée sous la direction d'Edouard Schneider, chez Bernard Grasset, 61 rue des Saints Pères, Paris-12 fra.

"J'ai été plein de zèle envers le Seigneur. Dieu des armées." Ces paroles du prophète Elie, les Carmélites les ont inscrites à leur blason. Tout leur vie tient en effet dans ces quelques mots. Et la conséquence naturelle qui en découle c'est que la caractéristique du Carmel est de respirer la joie, la joie de conquête, la joie des grandes âmes, celle d'Elie et de Sainte Thérèse.

La Vierge d'Avila ne cessait de la dire à ses filles : rien n'est petit au Carmel car son but est élevé, il est fait pour les nobles coeurs. Mais les conquêtes s'achètent, les plus belles plus cher, et le prix de celles-ci consiste dans les menues observations et exactions parfois, dans l'alternance de la solitude et de la vie contemplative qui fait succéder aux fraternelles tendresses les rudes détachements, dans les sécheresses douloureuses heureusement tempérées par les récréations de toutes sortes qui aboutissent à l'équilibre parfait, à la charité rayonnante et large.

La joie, c'est la note du Carmel, parce qu'au Carmel on fait oeuvre d'amour. Aucune limite n'arrête l'ambition des Carmélites quand il s'agit de charité. C'est pourquoi les Carmélites ont le pouvoir de faire tomber du ciel des pluies de roses... Telles sont les idées que M. M. Vaussard a remarquablement exprimées dans cet ouvrage. Nous l'en remercions car en nous portant sur les sommets de l'idéal surnaturel, elle nous a mieux fait connaître l'idéal même de la vie chrétienne.

LA "REVUE DU DROIT"

SOMMAIRE DU NOS DE JANVIER 1930

Dans sa causerie mensuelle, le directeur de la Revue, Mire Léo Pelland, avocat au Barreau de Québec, traite de la lutte scolaire engagée en Saskatchewan, du divorce et de la législation qui sera présentée à la session provinciale en cours.

Mire Antoine Rivard, avocat au Barreau de Québec, fait ensuite défilier avec humour, les diverses catégories de témoins appelés devant nos cours de justice.

La Revue publie le commentaire de feu L.-A. Jetté sur les dispositions du Code civil qui se rapportent à l'administration du tuteur.

Un professeur explique la définition, les propriétés et le contenu de la loi naturelle, après qu'il passe en revue les théories adverses.

Le numéro se termine par un bulletin de jurisprudence notariale de Mire Paul Grenier, notaire à Québec, et par des notes diverses, notamment au sujet de l'appel au Conseil privé.

On s'abonne moyennant la somme de \$6 par année en s'adressant à : "La Revue du Droit", 59, rue Saint-Joseph, Québec.

Voyez l'annonce J.-B. LEFEBVRE en dernière page, aujourd'hui.

LA CITE

COMPTE RENDU DE LA SEMAINE SOCIALE DE CHICOUTIMI

Pour la neuvième fois, la Commission générale des Semaines sociales du Canada présente au public le compte rendu des cours et conférences de sa dernière session. C'est un beau volume grand in-8, d'environ quatre cents pages, consacré à la Cité, sujet traité en août 1929 à Chicoutimi.

La Cité, au point de vue économique, au point de vue social, au point de vue moral et religieux, tous ces aspects ont été étudiés par des hommes d'une compétence spéciale : Mgr Paquet, l'abbé Philippe Perrier, l'abbé Jean Bergeron, le juge C.-E. Dorion, M. Joseph Beaulieu, maître d'Ontremont, le docteur J.-A. Beaudoin, M. Omer Héroux, etc. Plus de vingt conférences étaient au programme. Le texte complet de leurs travaux est publié dans le volume. Il constitue pour tous ceux qui s'occupent d'administration municipale ou s'intéressent à la chose publique une vraie bibliothèque où ils puiseront des principes et des faits, des méthodes et des renseignements qu'ils ne trouveront groupés ainsi nulle part ailleurs.

Ce beau volume se vend \$1.50 l'exemplaire, \$1.65 par la poste. S'adresser au Secrétariat des Oeuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec.

Petites Notes

Le nom à choisir

La création de cinq nouveaux comtés proposés en Chambre intéresse la région de Chicoutimi-Lac-St-Jean. Elle compte qu'il y en aura un pour elle. Et, en vérité, si un dédoublement de

collèges électoraux s'impose dans certaines parties de la province, la région de Chicoutimi-Lac-St-Jean est bien une des candidates.

Alors, au nouveau comté, il faudra un nom.

Le choix de ce nom pourrait être assez embarrassant, non par pénurie mais par abondance.

Le "Progrès du Saguenay" y va d'une suggestion, qui a le mérite, en plus de

Le Glaneur.

- NOUVELLES DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE -

Nouvelles de la Rive Sud

UN PROBLEME A RESOUDRE

La ville de Lévis va avoir à s'occuper de trouver les agents nécessaires pour réparer et améliorer ses quais de manière à donner un accostage convenable aux nouveaux bateaux de la traversée.

On sait que des démarches ont été faites il y a quelques mois. Une délégation de la Chambre de commerce est allée à Ottawa, demander quelque subvention pour aider à faire ces réparations. On a répondu: adressez-vous à la Commission du Havre. Et celle-ci est bien disposée à réparer ces quais, mais à condition que la ville les lui abandonne en toute propriété. Or le maire et la majorité du Conseil sont opposés à toute cession de ce genre. Dans ce cas, c'est la ville qui devra faire cette dépense.

M. J.-G. Laroche estime que ces travaux vont coûter de \$150,000 à \$200,000.

M. Durand dit qu'il ne faut pas trop s'entêter à vouloir garder des quais qui sont vieux et demandent des réparations dispendieuses. Il croit qu'il serait peut-être préférable de passer ces quais à la Commission du Havre plutôt que de se trouver dans l'obligation de faire une dette considérable.

Le problème reste à l'étude. Le maire suggère de convoquer le comité conjoint de la Traversée pour savoir quoi faire.

INTERESSANTE PERSPECTIVE

Nous apprenons de source autorisée, que lundi prochain, le 10 février, et les jours suivants, il y aura dans l'une des salles de l'Hôtel-Dieu de Lévis, une intéressante loterie.

Une collection abondante et choisie d'articles variés sera mise en vente à des prix convenant aux plus modestes bourses; comme aussi on a eu soin de préparer certains lots de valeurs pour satisfaire les goûts des plus fortunés.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu invitent chaleureusement les dames et les demoiselles de Lévis, à se rendre nombreux visiter les comptoirs attrayants qui seront dressés à cette occasion. Il y aura surtout des travaux d'aiguille, habilement travaillés, de la lingerie fine; des petites choses qui, sans être absolument nécessaires à l'existence, sont agréables à posséder surtout quand on peut se procurer à bas prix.

En tout cas, le vrai charme de cette vente de charité consistera, c'est sûr, dans l'occasion charmante qui nous est fournie de nous montrer sympathiques à l'œuvre éminemment chrétienne qu'accomplissent, au sein de notre population, les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

USINES A DEMOLIR

Après avoir demandé à la Ville de retarder la démolition des usines de la Lauzon Engineering, par suite du projet d'y amener une industrie de bois, la Chambre de Commerce informe le Conseil que le projet a échoué et n'apporterait pas une somme de travail suffisante à nos ouvriers. En conséquence elle recommande à la cité de mettre son règlement de démolition en force dans le cas de la Lauzon Engineering. Le règlement pourvoyant à la démolition des vieux bâtiments tombant en ruines, va être mis à effet. Ces vieilles bâtisses de la Lauzon Engineering vont être démolies et cela va donner du travail à plusieurs ouvriers pendant quelques semaines.

UNE REQUETE DES VOYAGEURS

Les Voyageurs de Commerce de Lévis ont pris l'initiative de faire à la compagnie des Tramways de Lévis une demande qui sera probablement accordée.

Ils demandent, par l'entremise des autorités civiques, que le char électrique qui fait le trajet du transfert de Blenville à la Haute Ville, fasse son trajet directement de la Traversée de Lévis à la Haute Ville, comme dans l'après-midi, au lieu de faire un transfert à Blenville dans l'avant-midi.

CONTRATS RENOUVELES

Le maire est autorisé à signer avec la compagnie Quebec Power un contrat pour 10 ans, datant du 23 février 1929, au prix de trois quarts de cent par heure kilowatt, pour la fourniture de la force motrice au département de l'acqueduc, y compris l'usine de filtration.

Contrat sera également renouvelé pour la location du terrain de stationnement des autobus, terrain appartenant à la compagnie J.-H. Jacques et Fils, rue Commerciale, au prix de \$300.00 par année (mêmes conditions que l'an dernier). M. Jacques offre, de plus un local à louer dans sa bâtisse pour y

A LOUER

LOGEMENT A LOUER. — Huit appartements, grande cuisine, armoire, garage et garage. Maison en face du magasin L'Auto Supply. No 66, St-Georges, Lévis. S'adresser à Rami Lavalley, 65 rue St-Georges, Lévis.

Soulagez le RHUMATISME

DODD'S KIDNEY PILLS

Piñules Dodd pour le Rein

INSTALLER une station de police.

POLICE ET FEU

POLICE ET FEU

D'après un rapport que vient de faire le nouveau chef de police M. Ph. Guay, la police municipale, au cours du mois de janvier, a fait quatre arrestations, dont trois pour ivresse et une pour vagabondage.

La brigade du feu a répondu à neuf appels dont six pour feu de cheminée, sans dommage. L'incendie du garage de M. A. Martin, le 16 janvier, a causé des dommages évalués à \$300. L'incendie du 20 janvier chez M. Arthur Alain, dans le quartier St-Laurent, a causé des dommages évalués à \$3,000. Enfin, le feu a causé des dommages pour la somme de \$75. Le 23 janvier, à la salle de M. E.-A. Parry. Les assurances couvrent la plupart des dommages enregistrés.

UN PRIX DE \$50.

A la suggestion de M. Weyman, le promoteur de la course en canot, qui aura lieu le 23 février, sur le fleuve, au milieu des glaces, le Conseil de ville de Lévis a décidé de donner un prix, à l'exemple de l'Association des Sports d'hiver de Québec, qui a soustrait \$130. Le prix de la cité de Lévis est de \$50 et sera attribué au vainqueur de la course, c'est-à-dire à celui des concurrents qui, parti de Lévis, reviendra le premier sur la Rive sud après s'être rendu à Québec.

BELLE JOUË DE HOCKEY EN PERSPECTIVE

Une équipe de hockey de récente formation, le "Great-Westie Fort", lance un défi au club "Latterie Fortier" de Lévis, pour une partie devant être jouée mardi ou mercredi de la semaine prochaine, à 10 heures du soir, à la patinoire de la rue Fraser. Nous donnerons sous peu l'alignement du nouveau club se composant uniquement de joueurs ou amateurs du nom de "Gagnon".

La réponse pourra être communiquée à M. Eugène Gagnon, courtier en assurances et gérant du club, au No 7 avenue Bégin, Lévis.

ILS VONT TRAVAILLER A HALIFAX

Une trentaine d'ouvriers de Lauzon s'en vont travailler à Halifax. M. Davie a reçu d'Halifax un message lui demandant une équipe d'hommes entraînés pour travailler aux chantiers maritimes de la ville d'Halifax, connus sous le nom de "Halifax Dry Docks Co. Ltd".

M. Davie avertit les directeurs de l'Union Nationale de la Rive-Sud, qui au cours de la journée d'hier, réunirent une équipe d'une trentaine d'hommes qui partiront pour l'Océan Atlantique hier soir à destination de Halifax où ils arriveront ce soir à 10 heures.

Cette équipe sera maintenue en opération pendant trois semaines ou un mois, puis les ouvriers reviendront et seront probablement remplacés par une autre équipe.

On sait que le port d'Halifax, durant l'hiver, un surcroît d'activité. Il est le port d'attache d'une foule de transatlantiques. Avec le port de St-Jean, N.-B. il forme les deux seules ports de l'Est durant la saison hivernale.

DESSERT FACILE A PREPARER

Un pouding au caramel est l'un des entremets les plus savoureux qui existent. Les enfants s'en régaleront et l'on peut dire qu'il se fait tout seul.

En voici la recette: Mettez une boîte scellée de Lait Eagle Brand Borden dans une bouillotte d'eau bouillante et laissez mijoter deux heures et demie, en ayant soin que l'eau bouillante ne s'épuise pas. Retirez la boîte et refroidissez. Enlevez le dessus de la boîte, en coupant par le côté, non le dessus, afin que le contenu s'enlève d'une pièce; mettez sur un plat et garnissez d'amandes achées et de crème fouettée. Se sert aussi par tranches, garnies de noix hachées et de crème fouettée — ou bien avec de la crème ordinaire, sans sucre, avec ou sans garniture.

PENSÉE — Parmi tous les moyens de soulager et de délivrer les âmes du purgatoire et n'y en a pas de plus grand et de plus efficace que le saint sacrifice de la messe. Or si l'on comprend bien cette grande vérité, nous différencierons d'assister très nombreux à la messe chaque matin durant le mois de novembre et y va de nous notre bien personnel. Car l'on se servira pour nous des prières pures et saintes que nous aurons employées. Tout bonnet lecture inspire de bons sentiments de nos enfants de mauvais sentiments. Ne laissons jamais entrer l'ivresse, les auraient vite converti leur oeuvre.

ST-ROCH

POURQUOI CE MUR ?

Maintenant que l'ancien établissement Marier et Tremblay est démoli, les passants se demandent plus que jamais pourquoi on a laissé aux environs de la rue St-Dominique ce mur de pierres qui est si resté debout, et qui suffit cependant à détruire toute l'impression créée par l'ouverture de la nouvelle artère de la rue de la Couronne jusqu'au Palais.

L'hiver, c'est entendu, empêche la continuation des autres travaux; mais si tout de même on jetait bas ce dernier mur !

GRANDS MESSSES

Les grands messses de demain seront chantées aux intentions suivantes: — A 6 heures pour les messses défunt de la famille Georges Duperré; à 6 h. 30 pour l'âme de M. Louis Blais; à 7 h. service d'Union de Prières de madame Joseph Racine; à 8 heures pour l'âme de M. Eugène Palardau.

SAINT-SAUVEUR

GRANDS MESSSES

A l'église paroissiale demain: — 5 h. 30.— Pour Dame Eugène Savard, recommandée par son gendre, M. Léopold Savard.

6 h. 15.— Pour feu Amédée Cloutier, recommandée par un groupe d'amis de son fils Gaudias.

7 h.— Grand-messe de requiem universelle, pour le repos de l'âme de: Dame Vve François Laroche, recommandée par son fils.

7 h. 45.— Pour feu J.-L. Huot, recommandée par la famille de M. J.-Avila Bertrand.

A LA SALLE ST-PIERRE

Lundi et mardi prochains le cercle St-Jeanne d'Arc donnera à la salle St-Pierre deux soirées dramatiques et musicales au bénéfice de la maison Jean-Ouvrier. On y représentera "Coeur Français". L'entrée est de 25 et 35 cts. Le plan de la salle est déposé chez Mlle Eva Therrien 25-1-2 rue Victoria.

Sacré-Coeur de Jésus

GRANDS MESSSES DE DEMAIN

6 h.— feu F. Picard par M. et Mme Arth. Duchaine.

6 h. 30.— feu F. McCallum, par les employés de J.-E. Samson.

7 h. 15.— Service d'union de prières de feu Eléonore Cantin.

8 h. Service et sépulture de François Laberge.

AUX PRIERES

Le 5 février est décédé en notre paroisse, à 128 Carillon, François Laberge fils de Alexandre Laberge et de Hedwige Martel. Il était âgé de 28 ans et 2 mois. Service et sépulture demain, à 8 heures.

PROCHAINES SOIREES

Dates à retenir: — Dimanche soir, 9 février, conférence du Père Georges Monneau. Sujet: les Bienheureux Martyrs Canadiens. Il y aura des projections lumineuses. Entrée gratuite.

Lundi et mardi, 10 et 11 février, 2 pièces: "Les Bohémiens" et le "revers de la médaille" seront interprétés par les demoiselles qui font partie de la chorale des Enfants de Marie.

Retenez vos cartes dès maintenant chez M. O.-E. Robitaille, coin Montmartre et Renaud.

MLLE LUCIENNE DUFRESNE

C'est le 18 février prochain que la reine de la chanson française Mlle L. Dufresne, chantera à notre salle paroissiale.

Nous comptons sur une assistance nombreuse. Les recettes de cette soirée sont au profit de la "chorale du Sacré-Coeur". Aidez donc ceux qui font des sacrifices pour vous faire entendre du beau chant à chaque dimanche de l'année.

L'occasion vous en est offerte et vous passerez en même temps une agréable soirée. Sièges réservés 35 sous; entrée 25 sous.

BAPTEMES

19 janvier, Joseph-Ernest-Jean-Jules, fils de Wilfrid Beaulieu, père et de Fernande Drolet, 65 avenue Bigauette.

19 janvier, Jos.-Claude-Wilfrid, fils d'Albert Simard, barbière, et d'Yvonne Lemay, 113 Montmartre.

20 janvier, Jos.-Albert-Raymond, fils de Laureat Tanquary, musicien et de Amanda Morissette, 7 ave. Parent.

21 janvier, Jos.-Léo-Armand-René, fils de C.-A. Jobin, peintre et de Lucie-Blanche Gingras, 41 St-Mathias.

26 janvier, Jos.-Glorius-Henri-Raymond, fils de Glorius Blouin, cordonnier, et d'Elodia Bourget, 14-1-2 St-Léon.

26 janvier, Marie-Blancine-Thérèse, fille de Emile Boulanger, cordonnier et de Léa Lefebvre, 115 St-Léon.

28 janvier, Marie-Pauline, fille de Joseph Aubin, ingénieur et d'Eva Maranda, 128 Ave. Taschereau.

29 janvier, Marie-Simonne-Pauline, fille de Wilfrid Hamel, comptable, et de Georgianna Martel, 81 rue Ste-Agnès.

APRES AVOIR PALE PE DANT TROIS HEURES

(Suite de la première page)

vernement de donner un pouvoir plus étendu à la Commission des Accidents de Travail pour juger des cas d'accidents à leur mérite. "Pour l'employé de chemin de fer," dit-il, la perte d'un oeil ou d'un membre équivaut à la perte de sa position.

L'hon. M. Honoré Mercier, ministre des Terres, a relevé quelques accusations du chef de l'opposition. Il a déclaré que la "Gazette Officielle" n'avait pas été faussée, comme on le prétendait, mais qu'il y avait eu tout simplement une erreur de date, corrigée par la suite. Parlant de l'usine de Dolbeau, il a déclaré qu'elle avait été construite après la mise en faillite de la compagnie de pulpe de Chicoutimi et qu'elle était considérée comme un actif par les commissaires du port de Chicoutimi.

"Cette dernière ville," dit-il, "est prospère. Sa population qui était de 7,400 âmes en 1917, est maintenant de 11,800. L'évaluation impossible était de \$3,483,800 en 1920. Elle est aujourd'hui de \$7,081,200."

Le ministre ajouta qu'au cours des 10 dernières années la région avait été dotée d'un chemin de fer et d'un vaste réseau de bonnes routes entretenues par le gouvernement.

Parlant de la production du papier, M. Mercier déclara que Québec avait augmenté sa sienne de 600 tonnes seulement, de 1928 à 1930, quand l'augmentation des autres provinces se chiffrait à 2,244 tonnes. Au sujet de l'embarquement sur le bois de pulpe, le ministre déclara que le gouvernement travaillait à la création d'un système qui faciliterait au colon et au cultivateur la tâche de vendre son bois dans cette province à des conditions favorables.

M. Mercier déclara encore que son département avait dépensé \$7,511,403 en dix ans pour protéger et reboiser les forêts, soit 18 pour cent du revenu qu'il en tirait.

Avant de demander l'ajournement du débat, le ministre tenta de prouver que les taux d'électricité que nous payons n'étaient rien d'anormal et qu'on pouvait se procurer de l'électricité à l'usine pour \$15, \$12 et même moins.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. J.-A. Frigon

Reprenant le débat sur le discours du budget, le député de St-Maurice offrit d'abord ses félicitations à l'Orateur, et rendit hommage à la mémoire des deux députés disparus depuis la dernière session, MM. Phipps et Gagnon.

M. Frigon s'est ensuite déclaré complètement opposé aux longs discours faisant remarquer qu'une certaine somme de travail de la session pourrait être expédiée plus rapidement, et qu'il devrait y avoir une limite comme à Ottawa, dans les discours. Le député de St-Maurice tenta alors de réfuter certaines affirmations du député de Hull. "Il a fait perdre beaucoup de temps à la Chambre avec ses discours," dit-il. "Il a traité les propres ouvriers de son comté de pauvres ignorants. M. Guertin — "Non, je n'ai pas traité les ouvriers de Hull d'ignorants." La Chambre s'amusa fort de ce "lupus linguae" puis M. Frigon continua: — "Le député de Hull ne miera pas avoir dit que dans son comté, il n'y avait pas d'écoles dans certaines paroisses et que des personnes d'un certain âge n'avaient pas encore pu faire leur première communion. — Chez nous dans une division, le même cas s'est présenté. Il manquait une école. Je me suis présentée chez le secrétaire provincial, j'ai obtenu les octrois nécessaires. Notre école a été construite, et trois mois plus tard les enfants pouvaient être admis à cette école. Je n'ai pas attendu comme le député de Hull, que les enfants ne puissent faire leur première communion.

M. Frigon ajouta ensuite: — "De plus le début de la session, la gauche nous a apporté un grand problème: la crise du papier. Quelle grande satisfaction on a manifesté, parce qu'il y avait une crise dans cette industrie. On en a parlé l'année dernière. Cette année plusieurs députés sont revenus avec la même question, ils nous ont dit: "Vous auriez dû prévoir. Mais, est-ce que le Premier-Ministre est responsable qu'on ait doublé la production du papier dans l'Ontario? Est-il responsable qu'un moulin d'Ontario ait été construit à Terrebonne? Mettez la note tant que vous voudrez cette crise, Sachez que dans le monde entier, on s'accorde à dire que partout, il y a la plus grande crise que nous ayons vue depuis une génération d'hommes. Nous avons nous-même à faire face à cette situation. Aux Etats-Unis, le président Hoover a demandé aux délégués de lui aider à étudier les problèmes ouvriers. Il y a deux partis là aussi, mais on s'est rallié à M. Hoover pour l'aider à changer cette situation.

Le député de St-Maurice dit ensuite: "M. Houde a parlé hier des mauvais résultats d'un régime de 32 années. Dans ce temps-là St-Maurice n'existait pas. Trois-Rivières avait seulement

8,000 âmes, la Tuque n'existait pas, puté de Laurier veut parler de l'Inde-Grand-Mère était un petit village. Voyez comment sont ces villes aujourd'hui! On ne veut pas que le capital étranger vienne ici. Nous avons été quand même heureux de laisser exploiter nos pouvoirs d'eau dans la région; cela a fait surgir des villes qui ont aidé nos cultivateurs.

Parlant alors des grands capitalistes qui avaient contribué au développement de sa région, le député de St-Maurice déclara qu'ils n'avaient pas demandé d'argent au gouvernement, et qu'ils avaient construit seuls une école technique et industrielle à "Shawinigan Falls."

"On a dit que le premier ministre a dilapidé nos forêts," poursuivit l'Orateur. "Nous avons dans M. Taschereau un homme devant qui de grands financiers sont devenus de bons canadiens, et qui ont marché avec nous la main dans la main pour faire la Province ce qu'elle est aujourd'hui. J'ai rencontré il y a quelques instants M. Wilson, gérant de la Laurentide Pulp. Il m'a déclaré: "Nous ne voulons pas soulever le capital contre le travail, mais ce que nous voulons par dessus tout, c'est la paix et l'harmonie." Il m'a parlé de M. Georges Parent, député à Ottawa qui a inscrit une motion dans le but d'empêcher l'exportation du bois de pulpe à l'étranger. Pour sa part il m'a déclaré être prêt à acheter des colons le bois qu'ils couperont sur leurs terres. Il prétend que c'est là le seul remède à nos maux. J'ai plus confiance en ce M. Wilson qu'en ceux qui ont à la misère pour gagner quelques voix aux prochaines élections.

"M. Tremblay a parlé de chemin de fer entre Montréal et l'Abitibi. Je me demande où il le mettra, et ce qui pourra bien rapporter à notre province? On a fait un crime au gouvernement d'avoir enlevé des terres à ceux qui occupent le bien paternel. Je le blâme moi aussi, pas de la même façon. Chez moi, un M. Laberge a reçu \$55,000 pour une propriété qui valait à peine \$8,000. On ne l'a pas toujours approuvé.

Parlant ensuite de la Canada Cement, M. Frigon déclara qu'il avait déduit les parts étaient basses, que le ministre de l'agriculture en avait pris comme les autres, et que dans la suite des parts avaient monté.

On veut soulever le vote ouvrier, avec la Montreal Tramways, dit alors le député de St-Maurice. Pas une autre compagnie n'aurait pu résister avec les conditions d'alors. Aujourd'hui, en réduisant les prix des billets, il faudrait réduire les salaires des employés.

Le député de St-Maurice termina et demandant de ne pas soulever le travail contre le capital, mais de chercher plutôt à régler toutes les crises dans la paix et l'harmonie.

M. ERNEST PPOULIN

Le député de Laurier entre lui aussi à la suite de M. Houde dans le domaine du passé; nous ne le suivrons pas nous appliquant plutôt à détacher ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans son discours, ce qui est d'une importance plus grande que toutes les répliques qu'il a servies à ses bons amis de la gauche. Le Dr Poulin comprend qu'il est de la politique du gouvernement d'accorder dans le plus bref délai possible un système d'assurances sociales, un système de placement familial, un système de pension de vieillesse et un système d'allocation familiale et aussi un système de protection de l'enfance. En passant, le député de Laurier constate que la politique de réajournement commence à porter ses fruits et que le tout en est assez élevé. Voici un autre moyen qui ne coûterait pas plus cher: prendre certains pensionnaires de nos orphelins et les placer par groupe de 20 à 25 sur un terrain favorable, c'est-à-dire sur un terrain bon pour la colonisation et la culture, sur une étendue de 4 à 5 milles carrés. Cela les empêchera, à leur sortie de l'orphelinat, d'aller grossir la population des villes et d'être plus tard des repris de la justice. Au contraire, cultivant un lot, vivant en commun sous une surveillance moins sévère qu'à l'orphelinat, mais une surveillance juste et raisonnable, ces orphelins rendraient un service à la colonisation. C'était le système de Jean Talon.

Parlant de l'hygiène, le Dr Ernest Poulin offre toute une série de statistiques pour montrer ce qui s'est fait dans ce domaine, sous le contrôle de l'hon. Athanasie David. Mais le député de Laurier ne peut, cependant laisser cette question sans renouveler une demande: "Donnez-nous s'il vous plaît," dit-il, "pour nos chers ouvriers indigents un hôpital qui est nécessaire. Ce qui manque en ce moment à Montréal (je croyais un instant, hier, que le maire de Montréal le demanderait pour son peuple), ce qui manque tel qu'il a été prouvé par une enquête ou des enquêtes récentes, ce sont des lits publics à la disposition seule des ouvriers, là où ils pourraient se faire soigner par leur propre médecin. Le Dr Poulin demande aussi le relèvement des salaires des médecins qui sont au service du peuple. Une autre suggestion, très importante, celle-là, à traitée conjointement à l'hygiène et au département de l'hon. M. Gailpeau: c'est le relèvement de l'ouvrier dont la santé, la vigueur s'étiolent trop facilement au contact des influences morbides du travail dans les usines. Le dé-

puté de Laurier veut parler de l'inspection médicale de l'industrie et des 200,000 ouvriers qui peuplent nos 7,000 établissements de travail. Le Dr Poulin rapporte des paroles du sous-ministre du travail. La question est de savoir quels sont les effets physiques et mentaux de certaines industries sur les individus. Le travail a évolué; il est devenu complexe et chaque phase du développement industriel a suscité ce problème du travail, ses difficultés sociales, ses maladies, etc. Avons-nous des maladies professionnelles dans la province? — Les statistiques manquent mais bon nombre d'industries dangereuses existent, et il est certain que nous serons bientôt aux prises avec des problèmes qui taxeront le savoir des hygiénistes les mieux qualifiés. Notre loi de compensation des ouvriers blessés au travail est bonne, et ne demande que certains amendements qui la rendraient meilleure. Contrairement à ce qui existe en Europe, elle est muette sur le sujet des indemnités aux victimes des maladies professionnelles. On semble considérer les nombreux malades de métier, les affaiblissements d'un si grand nombre de travailleurs comme une prime immuable au destin. Le gouvernement ne saurait rester indifférent en présence d'une situation si pleine de menaces pour les forces vives de notre pays. Il appartient au gouvernement de combler les vides du personnel préposé à la surveillance de la santé des ouvriers dans nos usines.

Enfin, une autre suggestion également importante à celle-ci. Un pouvoir plus étendu à la Commission des Accidents de Travail pour juger des cas d'accidents de travail à leur mérite. La présente loi a jusqu'ici opéré au désavantage des travailleurs ferroviaires de la province, particulièrement des victimes d'incapacités permanentes partielles. Pour l'employé de chemins de fer, la perte d'un oeil ou d'un membre équivaut à la perte de sa position. Conséquemment, cette perte doit être considérée comme lui occasionnant un préjudice plus sérieux qu'à l'ouvrier engagé dans une autre occupation, qui, malgré une telle infirmité, pourrait persévérer dans son emploi.

Le député de Laurier termina ses remarques en déclarant que le gouvernement ne s'est jamais inspiré d'idées mesquines et persécutées, mais qu'il s'est toujours montré juste et généreux.

L'Orateur suivant fut l'hon. M. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts.

L'hon. M. Mercier

Après avoir félicité l'Orateur de sa nomination, le ministre des Terres et Forêts rappela les devoirs qui ont frappé la Chambre depuis la dernière session, la mort de Sir Lomer Gouin, et celle de MM. Gagnon et Phipps. Il rappela aussi la mort de l'hon. M. Robb, ministre des Finances dans le gouvernement fédéral, et il rejeta ce qu'il avait déclaré dans d'autres circonstances au sujet de ces devoirs qui ont affligé les membres de l'Assemblée Législative.

Le ministre des Terres et Forêts déclara ensuite: "Je n'ai pas l'intention de relever tout ce qui s'est dit dans cette Chambre et en dehors contre la politique administrative du ministère des Terres et Forêts, et contre l'orientation de cette même politique par le gouvernement. Je me contenterai de relever certaines inexactitudes et de répondre généralement à la critique des membres de cette Chambre qui siègent à gauche et à celle de leurs amis.

Nous aurions, parait-il, faussé la "Gazette Officielle" c'est une fausseté affirmée en dehors de cette Chambre dans les campagnes électorales. Le débat est ancien. Une erreur a pu être commise qui a fait porter une date sur un numéro de la "Gazette Officielle" erreur due à des employés de l'impression. Cette erreur fut corrigée par un "erratum" dans le numéro postérieur, et c'est une correction qui a attiré l'attention. Afin d'éviter tout équivoque, nous avons alors ajouté l'affirmation dont il était question dans les numéros de la "Gazette Officielle". Les amis de l'opposition disent alors sur un ton tragique: "Quand la province connaît ces irrégularités, elle ne soutiendrait pas comme l'hon. ministre des Terres sourit en ce moment.

Dans les élections partielles la province souriait, faisant la part des exagérations à la fois de côté cette accusation de faux portées contre nous avec tant de violence. La question est jugée, je le soute et je passe à autre chose sans plus de commentaires.

Le ministre des Terres et Forêts réfuta alors quelques accusations portées par le député de Maisonneuve, M. William Tremblay: Je ne veux retentir un passage du député de Maisonneuve, dit-il, la construction d'un moulin à Dolbeau. "En aidant, dit-il, la construction d'un moulin à Dolbeau, vous avez ruiné Chicoutimi. Et dans un langage véhément auquel nous aurais habitués, si la chose était possible, il ajoute que le gouvernement n'essaye pas de cacher ses fautes quand elles sont aussi grotesques." Mon honorable ami, admet donc que l'érection du moulin à Dolbeau est due à notre politique. J'en retiens pour l'instant l'aveu mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous avons ruiné Chicoutimi, a dit mon honorable ami de Maisonneuve. Est-ce qu'il sait que les commissaires du port ne semblent pas partager son

opinion sur ce point, mais le contredissent plutôt? S'il consulte ce rapport, il verra plutôt que l'usine de Dolbeau est donnée comme actif pour le port, et d'ailleurs, d'autres usines de la région. Mais, si y a d'autres industries dans la région de Chicoutimi; il y a d'autres usines de pâtes à papier dans cette même région; y aurait-il d'autres que la compagnie de pulpe de Chicoutimi qui aient été ruinées? Je n'en connais pas. Au contraire, je les crois toutes prospères. D'après l'annuaire statistique, la population de Chicoutimi en 1917 était de 7,400 tandis qu'elle était en 1929 de 11,800. L'évaluation impossible était de \$3,483,800 en 1920, tandis qu'elle était de \$7,081,200 en 1929.

Le député de Maisonneuve, sait parfaitement que la compagnie de pulpe de Chicoutimi fut mise en faillite le 15 mars 1924 c'est-à-dire à une époque où il n'était pas question de la construction d'une usine à Dolbeau. Revenons à Dolbeau, et voyons ce qu'il y a de grotesque dans les origines de cette ville. Au congrès de l'A.C.J.C. un orateur s'écriait: "Qu'on nous donne un chemin de fer et de l'aide pour construire les routes, et je vous promets une rénovation économique au Lac St-Jean. L'obstacle énorme, épouvantable, c'est la pénurie des moyens de transport. M. Mercier cita alors quelques opinions exprimées dans le "Devoir" puis il ajouta: "Nous avons réalisé ce rêve de l'orateur de l'A.C.J.C. en moins de dix ans. Le chemin de fer s'est construit, les bonnes routes se sont ouvertes, et dans le comté du Lac St-Jean il y a 368 milles de routes ouvertes et entretenues sans qu'il en coûte un sou aux municipalités. Le député de Maisonneuve, continua M. Mercier nous a reproché d'avoir aidé à la construction de nouvelles usines, et d'avoir de ce fait contribué à la surproduction du papier. Quelles sont les usines où directement nous pourrions être tenus responsables de leur construction? Un moulin sur la Côte Nord sur la rivière Manicouagan, un moulin sur la Mégantic, un moulin sur l'Orléans, un moulin à Dolbeau, un moulin à Québec. Les concessions forestières faites avec l'obligation, de construire ces usines ont toutes été faites avant la crise. Pendant que nous dans Québec, nous suspendions la construction de certaines usines, et tentions de restreindre la production de ceux en existence, dans toute la mesure du possible, qu'est-ce qui se passait ailleurs?

En 1928, la production possible des usines dans tout le Canada était de 9,841 tonnes par jour. La production dans Québec était de 5,784. Elle a augmenté durant cette période de 800 tonnes; celle d'Ontario de 710 tonnes, celle de la Colombie-Britannique de 704 tonnes; celle du Manitoba de 230 tonnes; celle du Nouveau-Brunswick de

[illegible]

**OUVERTS
LE SAMEDI
JUSQU'À 10 HEURES**

SECRET

0000000000

rons pour quelques sous. Régulièrement \$3.00. SPECIAL \$1.

M. et madame Nau des Trois-Rivières, sont en ville avec leurs amis.

PETITES ANNONCES

APPELEZ : 2-8700

TARIF

CENTIM DU MOT : Pas moins de 25 centimes par insertion ; 6 insertions consécutives pour le prix de quatre.

NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCHAIN MARIAGE, DÉCÈS, SERVICE FUNÉRAIRE, RECHERCHES, 50 centimes par insertion suivant le format ordinaire (chaque mot additionnel : 1 centime).

LES ANNONCES doivent paraître LE JOUR ME. Elles sont reçues jusqu'à 10 heures a.m. 1. POUR LE SAMEDI, jusqu'à 8 h. p.m., le vendredi.

BOUS N'ACCEPTONS aucun avis de naissance, fiançailles ou mariage, annoncé par lettre ou téléphone. Il n'est de même pour les avis "sans nom responsable".

Les annonces provenant du DEHORS DE LA VILLE sont strictement payables d'avance.

A QUEBEC, 50 vous pouvez donner vos annonces au même prix qu'à Québec.

ROYALTY : 100 centimes par ligne.

A. G. GILPIN, 387, rue St-Jean, Tél. 2-5738.

M. B. B. 177, rue de la Couronne, Tél. 2-5282.

SUBCUNIALES JOE, COTE, QUEBEC.

Rue No. 1, 179, St-Jean, Tél. 2-8007.

Rue No. 2, 238, St-Jean, Tél. 2-1144.

Rue No. 3, 333, St-Jean, Tél. 2-8139.

Rue No. 4, 17, St-Jean, Tél. 2-0300.

Rue No. 5, 489, St-Jean, Tél. 2-8357.

Rue No. 6, 117, St-Jean, Tél. 2-8357.

Rue No. 7, 438, St-Jean, Tél. 2-1117.

Rue No. 8, 103, St-Jean, Tél. 2-4327.

Rue No. 9, 46, Cote de la Montagne, Tél. 2-4110.

Rue No. 10, 85, rue St-Paul, Tél. 2-7804.

ST-JEAN-BAPTISTE.

Rue Cloutier, 174, rue d'Artois, Tél. 2-210.

LYMOULOU.

Rue, 177, rue de la Rue, Tél. 1974.

M. L. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

ST-FRANÇOIS D'ASSISE.

N. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-2413-W.

ST-AUGUSTIN ET ST-MALO.

L. P. 470, St-François, Tél. 2-4002.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

M. L. 143, 368, rue St-Jean, Tél. 2-7708.

Pour Conserver Votre Tournure de Jeunesse—

CHAQUE JOUR

Mangez un peu Moins de Nourriture

Pesante et

Buvez un peu Plus de Bovril

BOVRIL

Donne des Forces Sans Graisse



APRES AVOIR PARLE PENTANT TROIS HEURES

(Suite de la quatrième page)
peu retranchés... Ainsi, par exemple l'opposition a-t-elle assez parlé de la dévastation de notre domaine forestier qui disparaît rapidement, a-t-elle assez prédit que dans un avenir rapproché, il n'y aurait plus de bois dans la province; dans sept ans, dans dix ans, dans vingt ans, la forêt sera disparue; que deviendront alors nos villes si prospères aujourd'hui quand nos terres, faute de matières premières, devront fermer leurs portes. Tout ceci n'est pas du nouveau, c'est du réchauffé.

Le ministre cita alors un article de Benjamin Sulte dans lequel l'auteur parlait de la destruction de nos forêts de façon pessimiste. "Lui et Duchesneau, dit-il, nous ont laissé des disciples qui prêchent de nos jours les mêmes craintes, les mêmes prophéties pessimistes. Certes, je ne veux pas mettre en doute la bonne foi et la sincérité qui les animent. Mais le ton et les circonstances qui accompagnent certaines déclarations tendancieuses me rendent quelque peu perplexes, en me rappelant certains faits, certaines attentions, je me demande si parmi ceux qui errent le plus fort, il ne s'en trouve pas que consensuellement à accepter une commission de "Grand Maître des Eaux et Forêts, promettant eux aussi d'exercer avec grande exactitude, et pour le bien de la colonie... même sans appointement. Il est étrange de constater combien dans l'estime de certains gens, le domaine public a peu de valeur, et combien lente est la reproduction. Nos forêts disparaissent, les arbres ne repoussent jamais. Mais quand il s'agit de propriété appartenant à des particuliers, de propriétés situées dans d'autres provinces, dans d'autres pays, il n'y a pas d'incendie en forêt, l'exploitation s'y fait de façon rationnelle; quand une forêt est détruite par une cause quelconque, les arbres repoussent de façon merveilleuse, avec une rapidité incroyable.

C'est l'hon. député de Sherbrooke qui nous en fournissait un exemple l'autre jour. Il nous a cité le cas d'une propriété où il y avait une absence totale de bois il y a 36 ans, et qui fut exploitée avec avantage et profit par son successeur, le bois ayant repoussé merveilleusement. Ce qui s'est passé là, évidemment d'après l'honorable député ne peut arriver ailleurs. Il sera peut-être surpris d'apprendre qu'il n'y a rien d'extraordinaire, et ne se limite point à la propriété dont il parle, mais même sur les terres de la Couronne. Qui n'a entendu parler de la catastrophe inoubliable au lac St-Jean, qui a détruit des centaines de milliers d'arbres de forêts. Il y a déjà soixante années de cela, mais malgré tout, des concessionnaires forestiers font tous les ans une récolte de bois qui, j'en suis certain, dépasse en valeur les récoltes faites par l'ami du député de Sherbrooke. Et les inventaires faits par des gens sérieux montrent que ces forêts incendées en 1870 ont un capital forestier de 4 à 2 cordes à l'acre. Et ce, nonobstant les pertes subies chaque année par le feu, les insectes, tout ce qui d'ailleurs, suivant nos critiques empêchent la croissance d'un seul pied. Si le chef de l'opposition et ses amis visitaient notre domaine forestier, nous leur montrerions qu'ils y ont fait de très longues pertes pour se rendre compte des véritables conditions forestières. Ils y trouveraient matière à réflexion, et des exemples de reproduction qui renverseraient toutes les théories qu'ils énoncent publiquement et périodiquement, surtout au cours des campagnes électorales.

Sur le Mékinah, sur la Rivière-Rouge, les véritables des concessionnaires forestiers de nos concessionnaires de plus de 75 ans, ont procédé par rotation la coupe de bois s'est effectuée de telle façon que la forêt se reconstitue d'elle-même. Qu'ils aillent plus loin encore, qu'ils dépassent la hauteur des terres, et ils y trouveront des richesses forestières incomparables et insoupçonnées même des plus optimistes. Pourquoi donner aux experts forestiers du dehors une autorité que l'on refuse

aux experts forestiers du dehors une autorité que l'on refuse aux experts forestiers attachés au ministère des Terres et Forêts de cette province ? Je dis sans crainte de me tromper que nulle part ailleurs l'on trouvera un groupe d'hommes plus dévoués plus actifs, plus compétents pour accomplir la tâche qui leur est dévolue.

L'hon. M. Mercier déclara encore : "Je veux dire un mot cependant à l'hon. député des Deux-Montagnes, qui a dit que nous importons du bois de construction de la Colombie. C'est vrai, mais ce n'est pas parce que notre pin est épuisé. C'est parce que le coût du transport a diminué. Il n'y a que des raisons économiques pour ce fait regrettable."

Parlant ensuite des forces hydrauliques, le ministre ajouta : "Nous avons dans Québec 2,595,118 chevaux-vapeur avec des aménagements susceptibles de 2,500,000 d'ici à 10 ans. Quant aux taux de l'électricité, l'hon. chef de l'Opposition a dit que dans Ontario, le pouvoir se vendait \$15 H. P. dans Ontario tandis que nous payons \$25 et \$30 dans Québec."

"L'électricité se vend \$15 dans Québec et même \$12 et meilleur marché. L'électricité se vend aussi bon marché que cela lorsqu'on va la chercher à l'usine. Quand Ontario achète, il la paie \$15 à l'usine."

"L'opposition cite l'exemple de l'Ontario pour le coût de l'électricité au consommateur. Nos adversaires devraient savoir qu'il est difficile de calculer le coût de revient. Le gouvernement ontarien rembourse à la Commission de l'hydro 50 p. c. du coût de construction de lignes de transmission — et l'on sait que ces lignes coûtent cher : \$11,000 le mille. Rien qu'une ligne pour 220,000 volts coûte \$17,000, 000."

"Voilà encore des comparaisons. Le tramway de Toronto paie 43 p. c. plus cher pour son pouvoir électrique à la commission d'Ontario, soit \$300,000 de plus par année que cela coûterait à Montréal."

"A Montréal", fit M. Houde, "le tramway est contrôlé par la compagnie qui fournit le pouvoir."

"Cela ne change rien au prix de revient", répliqua l'hon. M. Mercier.

"Et les taux d'éclairage?" reprit M. Guérin.

"Les taux", répondit le ministre, varient dans Ontario, selon les commissions qui distribuent l'électricité, comme ils varient dans Québec, selon les conditions. Si l'hon. député de Hull lisait le rapport de la commission d'Ontario, il verrait qu'il y a des endroits dans Ontario où l'électricité coûte plus cher que dans notre province."

Il était 11 h. 30 et l'hon. Mercier proposa l'ajournement du débat.

LA PROTECTION

(Suite de la page 1)
de ce que l'on appelle diversément "la domination de la Saskatchewan par Québec", ou la domination de la Saskatchewan par Rome."

"Tout chacun connaît", dit-il, "le genre de campagne poursuivie ici, mais peu savent que la presse conservatrice française dans la province de Québec est également active à essayer de convaincre les Canadiens de cette province que leurs intérêts sont sacrifiés par les libéraux afin de s'assurer l'appui de l'ouest. Elle dit que le gouvernement est contrôlé par des hommes de l'ouest, et elle cite à l'appui la nomination comme ministre des Finances, et celle de M. Crerar, comme ministre des Chemins de fer."

"Il n'y a pas plus à redouter la domination de la Saskatchewan par Québec que Québec n'a à craindre d'être dompté par la Saskatchewan", affirma le ministre des Finances. "Si les efforts tentés pour amener les gens de la Saskatchewan et de Québec à se détacher et à se coudre, réussissent, alors le parti conservateur pourrait espérer élargir sa base électorale, en vertu de sa vieille politique : diviser pour régner."

M. Dunning reconnut ensuite "la dette que l'ouest doit aux libéraux et aux progressistes de Québec et des autres provinces pour avoir supporté en ces dernières années plusieurs mesures qui ont valu des millions de dollars à la population de l'ouest du Canada".

déclara que le gouvernement libéral, en discutant le problème des ressources naturelles, était animé du désir de faire disparaître tous les griefs provinciaux de l'Atlantique au Pacifique et qu'il entrevoyait un règlement à l'amiable de cette question pour la Saskatchewan.

ARMAGH

NOUVEL ECHO DU MOUVEMENT PAROISSIAL DE 1929 — Pour corriger quelques fautes, faites dans la communication des statistiques de 1929, voici de nouveaux chiffres inébranlables cette fois : 68 baptêmes, 13 mariages, 34 sépultures, dont 2 2de grandes personnes et 12 d'enfants.

Détails autour du dernier décès — Pour la satisfaction de quelques lecteurs qui ont déjà habité notre paroisse, nous ajouterons quelques notes supplémentaires à celles qui ont déjà paru dans le journal, au cours de décembre.

Les 832 familles qui l'habitent forment une population totale de 2069 âmes. Il y a 213 cultivateurs et 119 employés.

Le village se compose de 91 familles, qui lui donnent une population de 404 âmes.

Le rang Saint-Joseph vient ensuite avec 49 familles et 359 âmes; c'est le plus peuplé.

En 3ième lieu, le 8ième rang, avec 47 familles et 307 âmes.

Le 4ième rang, "Ouest", se compose de 19 familles et de 157 âmes.

La 4ième "Est", de 25 familles et de 155 âmes.

La Rivière Notre se compose de 30 familles et de 243 âmes.

Le rang Ste-Anne, 23 familles et 153 âmes.

Le rang Saint-Thomas, 12 familles et

80 âmes.
Le rang Ste-Anne, 23 familles et 153 âmes.
Le 7ième rang, 6 familles et 37 âmes.
Le 8ième rang, 6 familles et 35 âmes.
Le rang des Thérèses, 7 familles et 35 âmes.
Le 2ième sud, 3 familles et 14 âmes.
Le 3ième sud, 3 familles et 14 âmes.
Le 4ième sud, 3 familles et 14 âmes.
Voici les noms de familles les plus répandues : 239 personnes portent le nom de Roy; 110 portent celui de Boutin, et 104, celui de Thibault.
De plus, il y a dans la paroisse 29 familles de 7 enfants; 27 familles de 8 enfants; 13 familles de 9; 11 familles de 10; 6 familles de 11; 7 familles de 12; 2 familles de 13 (demeurant à la maison).

ELECTIONS MUNICIPALES
Le résultat de ces élections donne ce qui suit : M. Paul Chamberlain, réélu conseiller pour un second terme; MM. Ondaïne Roy et Adolphe Thérien, nouveaux conseillers. Nos félicitations à chacun.

DEUIL CRUEL
La famille de M. Joseph Bernard vient d'être plongée dans un deuil profond par la perte de deux des siens morts le même jour : Cajetan âgé de 11 ans et Marie-Jeanne, âgée de 9 ans. Leurs services funéraires ont été célébrés samedi, le 18 courant.

C'était un spectacle touchant de voir défiler le cortège funéraire, où paraissaient deux cercueils blancs, portés par des compagnons de classe, pour la plupart.

Devant la tombe de Cajetan, portait la croix : Arthur Roy, les porteurs étaient : Cajetan Boutin, Nicolas Roy, Edgar Vermette et Robert Boulanger. Les rubans étaient tenus par Cajetan Boulanger, Philippe Chouinard, Léon Rivière Notre se compose de 30 familles et de 243 âmes.

Le porteur de la croix était Alfred Cadrin.

Les autres porteurs étaient Joseph

C'est le seul Orange Pekoe qui soit aussi habilement mélangé

LE THÉ "SALADA"

"Tout frais des plantations"

Roy, Jos-Adéard Duchesneau, Paul Cadrin et Cajetan Cadrin. Tenaient les rubans : Jeannette Richard, Françoise Richard, Germaine Cadrin, Jeanne d'Arc Roy.

Outre les nombreux parents qui assistaient aux funérailles on pouvait voir à peu près tous les élèves de l'école du village et leurs maîtresses, qui ont tenu à rendre un dernier hommage à leurs compagnon et compagne de classe d'une part, et à leurs deux élèves de l'autre.

Nos plus cordiales sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

DE PASSAGE AU PRESBYTÈRE
M. l'abbé L.-Ph. Côté, ex-cure de la paroisse, était de passage ici dimanche, le 12 courant, pour y présider l'assemblée générale de la Calisse Populaire.

Deux Religieuses de Saint-Damien, sont venues le même jour rendre la main aux fidèles dans l'intérêt de l'Hospice du Lac Vert.

A L'HOTEL-DIEU
Madame Philibert Langlois a dû passer le chemin de l'Hôtel-Dieu de Québec le 7ème dimanche. Nous faisons des vœux pour son retour à la santé.

AUTRE DECES
La mort vient de frapper un troyais, me coup dans l'espace de 3 jours. Sa victime est M. Wilfrid Marcoux, cellulaire, âgé de 48 ans. Ses funérailles eurent lieu le 20. Nos sympathies à la famille en deuil.

REFLEXION
Rien n'est plus certain que la mort; rien de plus incertain que le moment où elle nous frappera.

Tenons-nous donc toujours prêts à subir le jugement.

Celui qui se venge descend jusqu'au bas fond de la haine, celui qui pardonne monte jusqu'au sommet de la gloire.

Adm.

Jules Gauvin Enrg

C'EST LE TEMPS Des OCCASIONS et PROFITEZ DU SAMEDI

AU RAYON DES COTONNADES

COTON JAUNE
36 et 40 pouces
REDUIT A
12, 15, 19, 25
COTON BLANC
de tous genres
AUSSI REDUIT

N. B. que tous ces marchandises sont du stock Wm. McLimont & Sons Limitée

COUPE-VENT pour hommes laine ou Jersey 1.98

TANT QU'IL Y EN AURA BLOOMERS POUR DAMES Un spécial .39

COMPLETS Pour Hommes Réduit à \$7.65 \$15.00 \$22.50 1 et 2 pantalons

Elles sont TOUJOURS MEILLEURES

BAS POUR DAMES Soie et Laine 58c pour .39

GANTS Tricot Soie et Laine \$2.00 pour .98

ROBES NOUVELLES

Pour Soirées ou Après-Midi EN VENTE SAMEDI

8.95 ET 17.95

CHAPEAUX REDUITS

Velours ou Futre 1.00 et 1.95

SOUS-VETEMENTS SOIE RAYON

Camisoles (vests) ou Bouffants .89

Stock McLimont

EXTRASPECIAL

POUR HOMMES 6 PALETOTS DRAP BRUN COLLET FOURRURE Valeur de \$40.00

Pour SAMEDI \$15.

CHAPEAUX NOUVEAUX POUR HOMMES

En vente SAMEDI à \$3.45

Sous-vêtements Laine naturelle Penman's Preferred \$1.75 pour 1.39

Combinaison 269

PANTALONS POUR HOMME REDUITS A \$1.69, \$2.35 \$2.95, \$5.00

PALETOTS D'HIVE réduits \$15.00 \$17.00 \$22.50 \$26.50



AVIS AUX INTERESSES

NEW-YORK FLECHIT A L'OUVERTURE PUIS SE REPREND MONTREAL PEU ACTIF ET IRRÉGULIER

COMMENTAIRES

WALL STREET

Les prix subirent des mouvements très variés hier. Les prix après avoir été à la hausse peu après l'ouverture, devinrent subitement à la baisse sur le coup du jour. Les industriels et les spécialistes haut cotés souffrirent particulièrement de la pression des ventes. Le ton du marché ne tarda pas à redevenir à la hausse sur le commencement de la seconde partie de la séance sous la direction du groupe des utilités publiques. Le mouvement des prêts à court terme, puis l'argent baissa à 4 pour cent.

Les nouvelles commerciales du jour n'ont eu aucune influence sur le ton du marché.

Durant le fort mouvement de ventes de la matinée, J. C. Ose glissa de 6 pts et Johns-Manville et l'Ohio Elevator reculèrent chacun de 5 pts. Simmons souffrit de nouveau de la pression des ventes et ce stock glissa à un nouveau bas pour l'année à 76 1/4. Auburn Auto perdit 1 1/2 pts et Col. Gas 3 pts.

Les stocks suivants enregistrèrent de beaux gains durant le cours de l'après-midi: Detroit Edison, Stone and Webster et Republic Gas se hissèrent de 1 1/2 à 1 3/4 pts. La température froide de ces derniers temps stimula la demande pour les titres de compagnie de charbon. Webster Union changea une perte initiale de 2 pts en un gain de 2 pts.

Can. Pacific, priv., Col. Carbon, Gen. Asphalt et Lead se hissèrent de 2 à 6 points.

Sur la dernière heure, les ventes devinrent de nouveau abondantes, et bon nombre de services publics faiblirent quelque peu. The Safety Razor descendit à 94, soit un nouveau bas pour l'année. Radio Corp. et Radio-Keith furent plutôt lourds.

Le marché clôture lourd et le total des ventes atteignit approximativement 3,800,000 actions.

(Spec. Lambert et Lottinville et Cie)

FEVRIER: 7. — Les valeurs aujourd'hui se transigent avec moins d'activité que les jours précédents, et une réaction se fit sentir dès le début de la séance pour se porter peu après. Les valeurs se reprisent vivement de leurs pertes: U. S. Steel 181 3/4 à 183 1/2; Bethlehem 100 1/2 à 101 1/2; Crucible 90; Vanadium 63 1/2 à 65; Les ferrières furent peu actives, mais peu affectées à l'exception du C. P. R. qui s'apprêta de 7 pts à 209; Baltimore 117; Erie 61 62; Pennsylvania 60 3/8; Les cuprifères varièrent peu: Kennecott 61; Ansonia 78 1/2 à 79 1/2; Nevada 30 3/4; Noranda 42 1/2; St. Joseph Lead 55; Nat. Lead 183 3/4; Amer. Smelting 77; Nickel 39 1/2. Les pétroliers enregistrèrent de légers gains: New-Jersey 62 3/4 à 63 1/2; New-York 1-1/2; Royal Dutch 32 5/8; Pan Am; British Amer. 43; Imp. Oil 25 1/4. Les valeurs d'automobiles se transigent sans changement remarquable: Gen. Motors 44 1/4 à 44 3/4; Hudson 30 5/8 à 30 5/8; Nash 33 1/2 à 34; Overland 30 1/2; Studebaker 49 1/2; Reo 12 3/4; Ford "A" 39 1/2; "B" de 48 à 51; Englehard 13 1/4; France 6 3/4. Les valeurs de magasins demeurèrent stationnaires: Montgomery 46; Kresge 32 5/8; Macy 133 3/4; International 1-1/2; Woolworth 66 3/8; Sears 94 3/4. Les spécialités, les industrielles et les valeurs d'équipement furent les plus affectées par la fluctuation du marché: Amer. Can 132 1/2 à 134; A. M. Byers 82 1/2 à 83 1/2; Columbia Carbon 189; Commercial Salt 30 1/4 à 31 1/4; Dupont 129 1/2 à 129 1/2; Electric Aubette 102 1/2 à 103 1/2; Gen. Electric 70 1/2 à 71 1/2; Johns-Manville 132 1/2; Radio 38 1/2 à 39 1/2; Texas Gulf 63 1/2 à 64 1/2; Western Union 212 1/2; Westinghouse 72 1/2 à 73 1/2; Simon & Schuster 72 1/2 à 73 1/2; U. S. Steel 181 3/4 à 183 1/2. Les valeurs de services publics se reprisent quelque peu de leur fléchissement d'ouverture: Amer. Foreign Power 94 1/2 à 95 1/2; Columbia Gas 88 3/8 à 89 1/2; Connel Gas 111 1/2 à 112 1/2; Public Service 88 1/2 à 89 1/2; Int. Tel. 64 1/2 à 65 1/2; Standard Gas 75 1/2 à 76 1/2; L'argent baissa à 4 p. c. Total des ventes à 10,300 heures: 419,200.

RESEIGNEMENTS ET COURS JOURNALS PAR LAMBERT ET LOTTINVILLE & CIE

COTE DU JOUR

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

ENSEIGNEMENTS UTILES

WINNIPEG ELECTRIC

Peu de gens savent que Winnipeg a grandi plus vite que Montréal; depuis 1901, la population de Winnipeg a augmenté de 800%, tandis que celle de Montréal s'est accrue de 100%. Les recettes de la Winnipeg Electric Company, qui augmentent constamment, montrent que la ville continue de grandir. En se basant sur les rapports mensuels des recettes, on calcule que les recettes nettes de l'année 1929 ressortiront à environ \$1 par action ordinaire.

Les actionnaires de Winnipeg Electric Company, qui se rappellent l'histoire de Manitoba Power Co. regardant l'acquisition de 220,000 actions communes de Northwestern Power Co. par leur compagnie comme d'une signification très importante. Comme il n'y a que 250,000 actions communes d'autorisées, ceci signifie que Winnipeg Electric posséderait 88 p. c. du stock commun de Northwestern Power Co. dans son trésor.

Winnipeg Electric contrôle 80% du stock commun de Manitoba Power, ce contrôle a été très profitable pour cette compagnie.

Winnipeg Electric possède de plus tout le stock privilégié 6% non-cumulatif représentant \$1,000,000 de Northwestern Power Co. Cette compagnie possède de plus une franchise exclusive pour le gaz dans la ville de Winnipeg, et les pouvoirs exclusifs pour la lumière, le pouvoir et le transport par voie électrique dans les villes de St-Boniface, St-James, Selkirk et les villes de East et de West Kildonan.

Pres de 50 nouvelles industries ont été établies dans Winnipeg durant l'année 1929 et la population aurait augmenté de 30,000 âmes durant cette même année.

ABITIBI PAPER

Le rapport financier de Abitibi Paper & Power Company ne sera pas publié avant un mois, mais on anticipe qu'il contiendra des surprises agréables pour les actionnaires. Un estimé préliminaire permet de prévoir que le dividende sur les actions privilégiées 6% a été gagné près de deux fois. Au dernier, de sorte qu'il resterait un montant substantiel à appliquer aux actions ordinaires. De fait, en tant qu'on peut savoir, le rapport révélera des profits plus élevés qu'en 1928 et indiquera que la compagnie est dans une très forte posture financière.

CREDIT FONCIER 1912

COMMUNALES

TIRAGE DU 22 JANVIER 1930

Le No 42,931 est remboursé par 100,000 francs

10,000 francs

Les 120 numéros suivants ont été tirés

648,154 718,430 1,260,097 1,370,124

1,483,481 1,779,112 1,818,533 1,842,433

RESEIGNEMENTS ET COURS JOURNALS PAR LAMBERT ET LOTTINVILLE & CIE

COTE DU JOUR

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

Mid

Value

Over

CALENDRIER

Samedi, 8 février 1930
SAINT JEAN DE MATHA, Confesseur.
 O Dieu, qui avez miraculeusement institué, par saint Jean de Matha, l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité pour racheter les captifs de la puissance des Sarrasins, faites, s'il vous plaît, qu'aidés de ses mérites et par votre grâce, nous soyons délivrés de la captivité du corps et de l'âme. Par N.-S. J.-C.

LE CARDINAL ROULEAU AUX FÊTES DE N.-DAME

Montréal, 7. — De grandes fêtes religieuses se dérouleront à Notre-Dame dimanche prochain au matin à l'occasion de l'élection au Cardinal de S. G. Mgr Verrier, ancien supérieur général des Sulpiciens.

Cette imposante cérémonie sera présidée par Son Eminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, archevêque de Québec et elle groupera S. G. Mgr Gauthier, archevêque-administrateur à Montréal, S. G. Mgr Alphonse Deschamps, M. René Labelle chanta la grande messe à onze heures.

Cette fête coïncidera avec celle des anciens élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes, lesquels célébreront leur quatrième fête annuelle.

L'école St-Laurent a été le berceau de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada. En effet, c'est en 1837 que les Sulpiciens faisaient venir ces frères ici, et ce sont aussi, les Sulpiciens, qui ont construit l'école St-Laurent.

BIBELOTS ET MISSIONS

EXPOSITION MISSIONNAIRE AU FOYER.

La fantasia à côté de l'extrême sérieux. Et pourtant voilà deux choses qui vont fort bien ensemble. Avez-vous jamais visité un Musée missionnaire ou une Exposition montée par un revenant des pays infidèles? Ces Missionnaires qui reviennent de Chine, d'Afrique ou du Japon ou d'ailleurs, trouvent le temps d'emporter avec eux, sous forme de bibelots et de scènes vécues presque tout leur pécule d'adoption. Quand ils nous mettent cela sous les yeux, c'est toute une civilisation exotique qu'ils font surgir comme par magie. Les services qu'ils rendent ne se bornent pas aux peuplades évangélisées; nous, leurs compatriotes, nous bénéficions de leçons de géographie, d'histoire, d'éthnologie qu'ils nous servent de façon si reposante et gratuitement quand nous nous donnons la peine si peu lourde d'accepter leurs invitations.

Acceptez-vous celle que vous fait le R. P. Louis Lavoie, S.J. Procureur des Missions de Chine, d'aller voir l'Exposition missionnaire qu'il tient présentement dans une des salles du Foyer? Les exhibits seront visités tous les jours de 3 heures à 6 heures et de 7 heures à 10 heures. L'entrée de la salle est parfaitement gratuite. On y entre par la rue St-Angèle, au No 44, près de la rue Ste-Anne.

Cette Exposition a pour but, entre autres, d'annoncer une peu celle, trente fois plus grande, qui aura lieu l'été prochain à Montréal, alors que toutes les Communautés missionnaires tiendront kiosque. Ne manquez pas une bonne occasion d'admirer les Chinois que l'on connaît si mal en nos pays.

AU CLUB MERCIER

C'est ce soir qu'aura lieu à St-Roch, l'inauguration du Club Mercier.

Cette fête libérale s'annonce comme très brillante. Les honorables MM. Ernest Lapointe et L.-A. Taschereau y feront des discours importants. La fête débutera à huit heures.

AU COURS SUPERIEUR DE COMMERCE

Ce soir, à 7 heures 25, à l'Académie Commerciale, monsieur l'avocat J.-E. Grégoire, professeur d'économie politique, développera d'ici, sous le titre: IL DOIT Y AVOIR EQUILIBRE ENTRE LES DIVERSES INDUSTRIES ET PROFESSIONS HUMAINES.

Entrée libre.

MORT SUBITE

M. J. B. Morissette boucher dont l'établissement est situé au coin des rues Caron et Notre-Dame des Anges est mort subitement ce midi, alors qu'il était à son travail. Il était âgé d'environ 65 ans. Le défunt était le beau-frère de M. Doder qui décéda subitement la semaine dernière à Montmagny. Nos sympathies à la famille.

New-York, 7. (U.P.) — On a annoncé hier que le Canada avait fait application pour obtenir les concours de championnat mondial au patinage de fantasia, l'an prochain. La demande a été prise en considération.

NOUVEAU DEBAT SUR LE BILL DE LA COMPAGNIE SHAWINIGAN

M. Duplessis réitère sa prétention que les pouvoirs demandés sont exorbitants et que le bill devrait être étudié de nouveau au comité des bills privés. — Prochain débat sur la Beauharnois et la radiodiffusion dans Québec.

\$175.000 POUR UNE PRISON

Au début de la séance de ce matin, la Chambre prit en considération deux motions de M. Duplessis qui se lisent comme suit :

Copie de toute correspondance, de tout document, et de tout contrat entre le gouvernement de cette province ou l'un de ses membres et toute personne ou corporation relativement à la "Beauharnois Light, Heat & Power Company", depuis le 1er janvier 1930 inclusivement jusqu'au 15 janvier 1930 inclusivement.

Copie de toute correspondance, de tous documents et de tous contrats entre le gouvernement de cette province ou l'un de ses membres et toute personne ou corporation relativement à la Loi 19 Geo. V, chapitre 31.

M. Duplessis expliqua qu'il se proposait de discuter les deux questions mentionnées dans sa motion et demanda la production des documents le plus tôt possible.

La Chambre adopta ensuite en deuxième lecture la loi concernant la Cour des Jeunes Délinquants.

— "Nous étions autorisés", dit M. Taschereau, à dépenser \$200,000 pour la maison de détention des jeunes délinquants. Les travaux ont coûté beaucoup plus cher et nous demandons \$175,000 additionnels."

La Chambre prit ensuite en considération le bill de la Shawinigan et M. Duplessis demanda de nouveau son renvoi au comité des bills privés. Sa motion fut rejetée et le bill fut étudié en comité plénier.

"Ce bill", dit M. Duplessis "est un des plus importants qui aient encore été présentés. Il peut avoir des conséquences désastreuses. Puis disant un vers de Boileau je dirai : "Dans l'erreur, quand on débute, une chute suit une autre chute". Ce bill a été étudié par les avocats de la Shawinigan. C'est leur droit. Mais nous ne sommes pas ici pour défendre les intérêts de la Shawinigan. Notre devoir est de défendre les intérêts du peuple. Rien ne presse pour passer ce bill. Dans quelques semaines, nous serons plus en mesure de le juger à sa juste valeur.

Des questions de droit très importantes se posent. Le projet a pour effet de créer un trust gigantesque. Et les

LA COUR D'APPEL A RENDU 155 JUGEMENTS EN 1929

D'après les statistiques que nous avons obtenues ce matin, au greffe de la Cour d'Appel, les honorables juges de la Cour d'Appel, division de Québec, ont rendu 155 jugements au cours de l'année 1929.

Sur ce nombre, 111 décisions transcrivent des litiges en matières civiles et 44 en matières criminelles. La Cour a maintenu 61 appels et rejeté 40 au civil.

Ajoutons que les employés du greffe ont dû inscrire beaucoup plus de causes. Bon nombre de clients décident d'abandonner les procédures quand tout le travail d'inscription est terminé. Les inscriptions se chiffrent à plus de deux cents.

Deux districts viennent à la Cour de Québec pour plaider. Ce sont les districts de Trois-Rivières, Québec, Saguenay, Chicoutimi, Roberval, Gaspé, Rimouski, Kamouraska, Montmagny, Beauce, Abitibi, Arthabaska.

INCENDIE HIER A SAINT-JOACHIM

DOMMAGES CONSIDERABLES

Les flammes ont ravagé hier la maison de Madame Téléphore Renaud située dans le village St-Joachim sur la côte de Beauré, causant des dommages pour approximativement \$6,000.00. C'est la deuxième fois que cette propriété est détruite par l'incendie en moins de trois ans. Pendant plus de deux heures, les pompiers volontaires ont travaillé à combattre l'élément destructeur par un véritable froid sibérien. On croit que les flammes ont été allumées par un poêle surchauffé. Madame Renaud était à travailler dans sa cuisine, quand elle sentit l'odeur de la fumée. Avant même qu'elle ait pu essayer d'éteindre le commencement d'incendie, les flammes étaient activées par un courant d'air provenant de portes ouvertes et elle fut juste le temps de fuir avec des autres occupants de la maison. Quelques heures plus tard, la maison n'était plus qu'un amas de ruines fumantes, et ses occupants devaient aller se réfugier dans une maison voisine.

Madame Renaud occupait cette maison avec son gendre et sa famille. Les dommages sont partiellement couverts par les assurances. La propriété incendiée était située sur la route de l'église au centre du village de St-Joachim.

UNE TRAGEDIE DANS LES COURS DU C. N. R.

M. DAVID L'AVALLÉE EST BROyé A MORT PAR UNE LOCOMOTIVE

Un tragique accident s'est déroulé hier dans les cours de la Gare Union, alors qu'un employé du C. N. R. M. David Lavallée a été broyé à mort par une locomotive quand il était à accoupler un convoi. L'accident est arrivé dans la soirée vers les 10 h. 30. M. Lavallée était debout sur le chassier d'une locomotive du C. N. R. qui avançait lentement afin de toucher les wagons par en arrière et de les diriger dans une autre partie des cours. Lorsque la lourde locomotive vint en contact avec le wagon qui était sur la voie un peu plus en avant, le malheureux employé roula sur la voie ferrée, et le convoi lui passa sur les jambes. Quelques secondes plus tard, on eut connaissance de l'accident. Le malheureux fut relevé privé de connaissance, et transporté d'urgence à l'hôpital Jeffrey Hale où il expira environ une demi-heure plus tard, après avoir enduré d'atroces souffrances. Le coroner adjoint, le Dr Vallée tiendra une enquête sur les circonstances qui ont entouré cette tragédie.

La victime était un homme d'environ 35 ans. Il demeurait à Limoulin, au numéro 119 de la 4e rue. Il laisse une épouse et un enfant.

L'Action Catholique prie la famille si cruellement éprouvée par cette tragédie de bien vouloir accepter l'expression de ses plus sincères sympathies.

RECENSEMENT DE LA CIRCULATION DURANT L'HIVER

Le ministère de la Voirie commence ce matin le recensement de la circulation sur les chemins d'hiver dans les districts de Québec et de Montréal. Huit postes d'observation seront établis dans le district de Québec, aux endroits suivants : un à Gifford, sur la route du Front, un second, au sud de Charlesbourg, un troisième, à l'intersection des chemins qui conduisent à Loretteville et à l'ancienne Lorette, le quatrième au même endroit, sur le chemin de l'ancienne Lorette, le cinquième en face de l'hôpital Laval, un autre au nord du Cap-Rouge, un septième à Berthel et le huitième à Saint-Romif. De plus, le département fera faire également le recensement de la circulation sur le pont de Québec.

Les treize postes du district de Montréal seront disposés comme suit : No 1, Pointe-Claire, Jacques-Cartier, tour de l'île de Montréal; No 2, Sainte-Genève, Jacques-Cartier, près du village, tour de l'île de Montréal; No 3, Pont Vieux, chemin allant vers Saint-Vincent de Paul; No 4, Pont Vieux, chemin allant vers Sainte-Rose, route No 11; poste No 5, au sud de Sainte-Thérèse, route No 11; No 6, à l'Abord-a-Picouffe, route No 8; No 7, au nord de la ville de Longueuil pour le chemin de Boucherville; poste No 8, à l'est de la ville de Longueuil, route No 1; poste No 9, au sud de Saint-Lambert, route Edouard VII; vers l'aérodrome de St-Hubert; No 10, Laprairie, route No 9; poste No 11, Laprairie, route No 4, vers Valleyfield; No 12, au sud de la ville de Saint-Jean; route No 14, et, poste No 13, au sud de Terrebonne, route No 13.

La durée de l'observation sera de 8 heures du matin à 11 heures du soir. Le recensement se fera du 7 février au 6 mars.

L'INCIDENT COTTON

UNE PROTESTATION DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE DU CANADA.

CERCLE DE MONT-JOLI

Le 7 février, 1930

Honorable A.-R. McMaster, Trésorier provincial, Québec.

Honorable Ministre,

Depuis quelques semaines déjà, un regrettable événement qui a pris le nom "d'incident Cotton", agite toutes les régions de la Province de Québec. On a cru d'abord que cette injure qui s'adresse à toute la race française prendrait bientôt fin, lorsque le Trésorier de la Province de qui relève M. Cotton, aurait pris les mesures nécessaires pour la réparation de cette injure.

Loi de se rendre à l'attente de l'élément français qui forme la grande majorité de la population de cette province, vous avez qualifié, Honorable Ministre, ce triste incident qui blesse profondément les nôtres, comme une chose sans importance. Il s'agit simplement à vos yeux d'une tempête dans une tasse de thé.

D'après ces paroles prononcées, par l'Honorable Trésorier de la Province, de Québec, qu'un individu de son département lance l'injure à toute une race, ce n'est qu'une bagatelle comparable à "un purgan dans une tasse de thé".

Loi d'avoir dans l'Honorable Trésorier provincial l'appui que nous attendions pour la réparation d'une injure faite à toute notre race par un de ses employés, nous sommes forcés de reconnaître que la faute du coupable lui fut pardonnée comme quelque chose qui ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe. Ce n'est qu'un ouragan dans une tasse de thé. Il est donc permis de susciter souvent de ces petits ouragans qui n'ont de conséquences pour personne. Voilà, Honorable Ministre, ce qui ressort de l'interpellation que vous avez donnée officiellement à cet incident regrettable.

C'est pour cette raison que l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada, section Mont-Joli,

réunie en assemblée régulière, samedi 1er février, a décidé unanimement de protester contre l'injure lancée par M. Charles Cotton de la Trésorerie Provinciale, et contre l'interprétation bégnine donnée à ce malheureux incident par l'Honorable McMaster.

Vos bien dévoués,

Les Voyageurs de Commerce Catholiques Cercle de Mont-Joli.

Par Le Secrétaire.

LES OUVRIERS A OTTAWA ILS VONT HIER PRESENTER LEURS DEMANDES

Les ministres de la Justice, du Travail, des Postes et le Secrétaire d'Etat les reçoivent.

Ottawa, 7. — D.N.C. — Les représentants de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada ont été reçus hier midi par le ministre. Ils venaient dans leur pèlerinage annuel présenter les vœux adoptés au Congrès tenu à Chicoutimi l'an dernier. (Notre journal a donné hier le texte du mémoire et des résolutions présentés par les Travailleurs catholiques).

Représentant les syndicats catholiques, MM. Pierre Beaulé, président; Ferdinand Laroche, secrétaire-général; Gérard Tremblay, O. Filion, de Montréal, J.-A. Guay, des Trois-Rivières; J.-E.-A. Tremblay de Chicoutimi; Thomas Poulin, Emile Verret et Alfred Martin Boucher, de Québec, le Rév. P. Gratton, Emile Leblanc et Lionel Harper, de Hull.

La délégation fut reçue par les honorables MM. Ernest Lapointe, ministre de la Justice; Lucien Cannon, secrétaire d'Etat; Peter Heenan, ministre du travail; P.-J. Veniot, ministre des Postes.

Cette délégation fut présentée par M. Pierre Beaulé, président général de la C. T. C. C. Il remercia le Gouvernement fédéral de ce qu'il a fait dans le passé pour la classe ouvrière et souligna un point que les résolutions posaient: celui d'établir un joint de fédération entre le provincial et le fédéral sur les questions sociales. Il indiqua que cette collaboration manquant il arrive que dans la province de Québec on paie pour la pension des vieux du Canada, tout ce que les vieux du Québec ne reçoivent aucune pension.

M. Gérard Tremblay, de Montréal donna lecture du mémoire et des résolutions à présenter. Il résuma ensuite en anglais le texte français de ces documents. Il insista sur le point qui était posé dans le mémoire, à savoir qu'à cause du manque d'entente entre le fédéral et les provinces il arrive que certaines provinces peuvent difficilement marcher d'accord avec les autres parties du pays. Ce qu'il faut d'après lui c'est une réunion entre le pouvoir fédéral et les provinces, afin de donner une définition des pouvoirs des provinces et du fédéral en matière sociale.

Assez longuement M. Tremblay discute avec l'honorable M. Heenan la question de la fixation d'un minimum de salaire correspondant au coût de la vie. MM. Poulin et Beaulé en profitent pour établir la situation des ouvriers du port de Québec qui ne reçoivent pas le minimum de salaire reconnu par la Province, la Ville et les Institutions religieuses.

En somme, la délégation fut heureuse et sortit contente.

30 SOUS ZERO

Trois-Rivières, 7. — Tous les records de froid pour la saison aux Trois-Rivières ont été battus la nuit dernière quand le mercure est descendu à trente au dessous de zéro.

UN CHAMPION

Ottawa, 7. — En exécutant des sauts de 115 et 110 pieds, Jan Kile, du Norwood Ski Club, de New-York, a compté 142.90 points et a gagné le championnat international des sauteurs Jack Landry, d'Ottawa, a fait le plus long saut, soit 133 pieds. Il a compté 141.30 points. Gérard Dupuis, le champion canadien, a enregistré 138.00 points.

LES TIREURS

Voici les scores des concours de la Ligue de tir: Royal 22e bat, 57th, par 454 à 434; Régiment de Québec bat Royal Rifles par 459 à 454; D. C. U. bat 5e C. O. C. par 424 à 418. Dans la classe "B", Royal 22e Régiment II bat Régiment de Montmagny par 434 à 424; Voltigeur bat Royal 22e III par 375 à 348.

A LA BASILIQUE DE QUEBEC

La statue de Notre-Dame de la Reconnaissance, à la basilique de Québec, l'inscription se lit comme suit: "Statue bénite le 15 juin 1929 à l'occasion du premier congrès marial de Québec et placée en cette église pour rappeler le vœu fait par Samuel de Champlain d'ériger une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Reconnaissance si la colonie tombée aux mains des Anglais en 1629, était rendue à la France. Cette chapelle, construite en 1633 sur l'emplacement du sanctuaire de la basilique actuelle, fut incendiée en 1649."



La belle statue de Notre-Dame de la Reconnaissance, à la basilique de Québec, l'inscription se lit comme suit: "Statue bénite le 15 juin 1929 à l'occasion du premier congrès marial de Québec et placée en cette église pour rappeler le vœu fait par Samuel de Champlain d'ériger une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Reconnaissance si la colonie tombée aux mains des Anglais en 1629, était rendue à la France. Cette chapelle, construite en 1633 sur l'emplacement du sanctuaire de la basilique actuelle, fut incendiée en 1649."

(Photo LIVERNOIS, Québec.)

LA SERENITE ET L'ACTIVITE

Caractéristiques de l'art médiéval. — Cours de M. René Levesque.

M. René Levesque a poursuivi hier soir, la série de ses cours sur la cathédrale de Chartres. Il a démontré que la sérénité et l'activité étaient les caractéristiques de l'art médiéval.

Cette sérénité est le reflet du Dieu de la science théologique du Christ au front pénétrant, le Maître Divin inspirateur d'un art où l'équilibre instable indique qu'une partie de notre être domine l'autre.

De même qu'il écarte la souffrance et la mort, l'art grec évite la puissance et la force. Le moyen âge s'efforce de les transformer. Il représente ce qu'il y a de douceur et de consolation dans la nativité au lieu de s'attacher aux phases douloureuses de la vie de Jésus et au tragique spectacle du crucifiement. La Croix rappellera le Christ triomphant de la mort.

Au quatorzième siècle, l'attitude des personnes semble manquer de sincérité car le théâtre et les passions exercent une grande influence. Saint François d'Assise est un grand sensible. Il prêche avec des gestes violents et son influence est grande. Arrivée au quinzième siècle l'évolution est terminée, le Christ est pâle, son corps possède la rigidité cadavérique et il faut se convaincre que la mort a fait son œuvre. C'est un art triste, douloureux. Jésus semble souffrir et la grappe de raisins qui le représente est une grappe écorchée à laquelle viennent s'abreuver les peuples.

Au treizième siècle dominent les côtes vivifiantes. Au triomphe de la mort avec le stoïcisme chrétien et la confiance en Dieu. Le moyen-âge a la pudeur, peut-être la crainte de la mort et ses cadavres ont les yeux ouverts.

L'art médiéval exprime l'infini par l'union des contrastes humains. A première vue il semble que ses figures contiennent de la naïveté et de la gaucherie mais ce n'est qu'apparent et on ne peut rien y changer. Toujours le sens divin prend le dessus et partout on découvre la tendresse humaine et la sérénité. Le moyen-âge enfin donne une place d'honneur à la vie active. Les vitraux, les statues, les décorations tout est une glorification du travail et de l'effort. Le travail et la joie voilà les moyens reconnus par l'art médiéval pour s'élever à Dieu.

INCENDIE A L'ANGE-GARDIEN

La maison de M. Cyrus Vézina, électricien, de l'Ange-Gardien, a été détruite de fond en comble par les flammes hier après-midi, au moment où il n'y avait que deux personnes au logis. Cette maison était également occupée par le locataire, M. Lucien Cauchon, journaliste. Dès que la présence des flammes dans la bâtisse eut été constatée, les voisins se portèrent à l'aide, mais malgré tous leurs vaillants efforts, ils ne purent arrêter la course des flammes, et ils durent se contenter de préserver les édifices voisins. Quelques meubles ont été placés en lieu sûr, mais c'est pratiquement tout ce que l'on a pu sauver.

Les dommages s'élèvent à quelques milliers de dollars, et ils sont partiellement couverts par les assurances.

SONGEZ A CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR VOTRE FAMILLE ET PROFITEZ DES GRANDS AVANTAGES DE NOTRE GRANDE VENTE DE FÉVRIER.

"SPECIAL" SAMEDI ET LUNDI

PARDESSUS POUR DAMES

COUVRE CHAUSSURES en Jersey noir ou drap pour dames. Les plus nouvelles formes, talons hauts ou bas. Pointures de 2 1/2 à 5 dans le lot. — Valeur régulière de \$2.50. UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE AU BAS PRIX DE

49c

EN VENTE A NOS DEUX MAGASINS DE QUEBEC

J.B. Lefebvre

26 MAGASINS A MONTREAL

QUEBEC — TROIS RIVIERES — OTTAWA

SUCCURSALE ST-ROCH

266, Rue ST-JOSEPH — Tél: 8332

Pres de l'Hôtel St-Roch — En face du théâtre Arlequin

SUCCURSALE ST-SAUVEUR

742, Rue ST-VALLIER — Tél: 3-3872

DECES

BLAIS. — A St-Aubert, le 4 février 1930, est décédé à l'âge de 90 ans, Monsieur Blais, marchand de St-Aubert, Co. L'inhumation aura lieu samedi, le 9 février, à St-Aubert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière aux journaux de Montréal de vouloir bien publier.

GRONDIN. — A St-Joseph, (Beauport), le 4 février 1930, est décédé à l'âge de 67 ans, Monsieur Grondin, époux de Denise Proulx. Les funérailles auront lieu lundi, le 10 à 10 heures, après l'arrivée du train du Québec, en l'église de St-Joseph, de la Beauport. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière aux journaux de Montréal de vouloir bien publier.

GAGNON. — A St-François d'Assise, le 4 février 1930, est décédé à l'âge de 82 ans, Monsieur Gagnon, époux de Marie Gagnon. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 à 10 heures, en l'église de St-François d'Assise, de la Beauport. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière aux journaux de Montréal de vouloir bien publier.

LAURENCE. — A St-François d'Assise, le 4 février 1930, est décédé à l'âge de 82 ans, Monsieur Laurence, époux de Marie Laurence. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 à 10 heures, en l'église de St-François d'Assise, de la Beauport. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière aux journaux de Montréal de vouloir bien publier.

LAURENCE. — A St-François d'Assise, le 4 février 1930, est décédé à l'âge de 82 ans, Monsieur Laurence, époux de Marie Laurence. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 à 10 heures, en l'église de St-François d'Assise, de la Beauport. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière aux journaux de Montréal de vouloir bien publier.

INFORMATION RELIGIEUSE ET PAROISSIALE

AUBAINE: GRAND CONCERT. — M. Lucien Desrochers, directeur de la chorale, donnera son grand concert, la chorale de St-Joseph, le samedi, le 15, à 8 heures, à la salle paroissiale de St-Joseph, de la Beauport. Les billets sont en vente au greffe de la paroisse, au prix de 35 cts et 25 cts. Les places de 50 cts.

VILLA MANRESE. — Une "Bretagne pittoresque" commencera le samedi, le 15, à 8 heures, pour se terminer le mardi, le 19, à 8 heures, au soir. On est prié de s'inscrire, pour tout ce qui concerne les inscriptions, à M. J. B. Lefebvre, 199, Chemin Ste-Foy, Québec. Tél. 2022.

JEUNES ET VIEUX MENAGES

LISEZ. — Le dernier livre de l'abbé Grimaud intitulé "Jeunes et Vieux Ménages". La grande vogue que ces ouvrages de l'abbé Grimaud nous donne l'assurance que le lecteur ne sera point déçu. Livre intéressant et instructif à la fois. Prix 90 cts. Le Secrétaire des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec.

LES 7 DOULEURS ET LES 7 ALLEGRESSES DE S. JOSEPH

C'est le titre d'une jolie brochure de 24 pages renfermant les petites et les grandes prières des 7 Douleurs et les 7 Allégresses de S. Joseph, ainsi que d'autres belles prières en l'honneur du Saint Patriarche et les cantiques qui se chantent tous les dimanches après-midi, à la chapelle de la Pleuse Union. Les dévots serviteurs de S. Joseph aimeront à se procurer cette gentille brochure pour faire les exercices des 7 dimanches en l'honneur de S. Joseph. On sait que ces belles prières sont très efficaces pour obtenir de ce grand saint les grâces les plus précieuses et les faveurs les plus ardemment souhaitées. On pourra se procurer cette gracieuse plaquette au couvent S. Joseph, 96, Chemin Ste-Foy, Québec, pour la modique somme de 10 sous, franco.

a pu sauver.

Les dommages s'élèvent à quelques milliers de dollars, et ils sont partiellement couverts par les assurances.